



Democratic Governance and Theory of Collective Action

Gouvernance démocratique et théorie de l'action collective

Rapport de Synthèse 2007 - 2011

UCLouvain – Coordinateur - Prof. Jacques Lenoble

- Centre de Philosophie du Droit - CPDR
- Laboratoire de Microbiologie- MBLA

KULeuven – Promoteur - Prof. Johan Swinnen

- Centre for Transition Economies - LICOS
- Institute for International Law - IIL

UGent – Promoteur - Prof. Paul De Vos

- Microbiology Laboratory - MICRO
- Research Unit Knowledge Based Systems - KERMIT
- Department Applied Mathematics & Computer Sciences

ULg – Promoteur - Prof. François Pichault

- Laboratoire d'études pour les nouvelles technologies, l'innovation et le changement - LENTIC
- Département Droit Commercial

UCAM – Promoteur - Prof. Simon Deakin

- Centre for Business Research - CBR

Table des matières

1. Introduction – objectifs fondamentaux du projet.....	6
1. Recherche théorique – théorie de la norme – TNU	8
<i>Introduction objectif et contexte.....</i>	8
<i>Méthodologie.....</i>	8
<i>Synthèse des résultats.....</i>	9
Workpackage - TNU 1 : Cadre théorique et intégration des recherches théoriques et thématiques.....	9
TNU 1.1 : Intégration interactive.....	9
TNU 1.2 et TNU 1.3 : Assurer la transmission de ce cadre théorique fondamental vers les recherches thématiques particulières.....	9
TNU 1.4 : Dissémination - Conférence internationale.....	10
TNU 1.5 : Assurer une dissémination scientifique vers les chercheurs par des journées d'études et séminaire de formation doctorale.	10
Workpackage - TNU 2 : Plus-value des approfondissements de l'hypothèse de l'approche génétique par rapport aux acquis du tournant pragmatiste en théorie de l'action collective et théorie de la norme	11
TNU 2.1 : Théorie pragmatiste de l'apprentissage social – Dewey	11
TNU 2.2 : Théorie du droit - concept droit au départ de la théorie du droit de Fichte et sa contribution au débat contemporain de philosophie du droit et de philosophie politique	11
TNU 2.3 : Théorie génétique de l'action collective et théorie du sujet acteur.....	13
Les Recherches doctorales philosophie	14
Thèses terminées	14
Thèses en cours.....	14
2. Investissement direct étranger et développement humain - FDI	15
<i>Introduction : contexte et objectifs</i>	15
<i>Méthodologie.....</i>	16
<i>Résultats de la recherche</i>	16
Workpackage – FDI 1 : Cartographie (identification et évaluation) des relations entre les investissements étrangers et le développement humain:	16
Workpackage - FDI 2 : Séminaires avec des experts extérieurs.....	19
Workpackage - FDI 3 : Formulation de propositions politiques pour améliorer les effets des FDI sur le développement.....	19
Workpackage - FDI 4 : Discussion avec experts extérieur	22
Workpackage - FDI 5 : Publication et présentation des résultats.....	23
Workpackage - FDI 6 : Séminaire doctoral.....	23
Recherche doctorale dans le domaine de l'investissement direct étranger FDI	23
FDI subnetwork contacts and cooperation with other organisations and Institutions	25
1. 3. The collective action for the Microbiological Science Commons - BIOGOV	27
<i>Introduction et contexte.....</i>	27
<i>Méthodologique.....</i>	28
<i>Résultats de la recherche</i>	29
Workpackage - BIOGOV 1 : Design institutionnel des réseaux mondiaux pour le partage de l'information des ressources microbiennes.....	29
Workpackages - BIOGOV 2 et BIOGOV 3 : Analyse technique, sociale et légale d'un modèle prototype - Processus de participation et d'évaluation et structure technique.....	30

Workpackage - BIOGOV 4 : Analyse technique, sociale et légale d'un modèle prototype -- Test du modèle prototype.....	32
Recherches doctorales dans le domaine de la gouvernance de la biodiversité :	35
1. 4. Corporate Governance	36
<i>Introduction</i>	36
<i>Rappel méthodologique</i>	39
<i>Synthèse des résultats</i>	39
Workpackage - CG 1 : La gouvernance de l'entreprise réseau (ULg – Lentic)	39
Recherche doctorale CG1 dans le cadre du PAI.....	43
Contacts et collaborations scientifiques.....	44
Workpackage - CG 2 : Devoirs fiduciaires et structure légale de la firme (UCL-CPDR, ULg pôle Droit, UCAM-CBR).....	44
CG 2-1 : Les déterminants structurels du style de gouvernance.....	44
CG 2-2 : Le lien à établir entre Corporate Governance et Labour Governance (UCAM-CBR).	46
CG 2-3 : Les fondements épistémologiques de la Corporate Governance (UCL-CPDR)	47
CG 2-4 : La problématique des fonds de pension.....	47
Recherches doctorales CG2 réalisées dans le cadre du PAI	50
Collaborations scientifiques	50
Workpackage CG 3 : La régulation du système financier (UCL-CPDR avec l'appui de UCAM-CBR).....	51
2. Organisation and functioning of the network	54
3. Publications principales	55

<http://iap6.cpd.r.ucl.ac.be/>

1. Introduction – objectifs fondamentaux du projet

Le projet a été pensé sur la base du constat que les théories actuelles de la démocratie sont confrontées à deux blocages (impasses) fondamentaux que les approches les plus récentes orientées surtout vers l'incitation des capacités de participation n'ont pas réussi à résoudre. Ces blocages concernent les conditions de réalisation de l'opération par laquelle les membres d'un groupe social parviennent à reconnaître une signification normative partagée et à la lumière de cette norme, à redéfinir leur identité en tant qu'acteurs. Le premier blocage à réduire ces conditions à la seule forme intervention des autorités publiques et il suffirait alors pour faire avancer le social de faire confiance aux pratiques coopératives des autorités instituées. Aujourd'hui, des théoriciens perçoivent l'insuffisance de cette seule garantie et cherchent à la compléter par des contraintes participatives. Apparaît alors un deuxième blocage qui consiste à conditionner la réussite de l'opération de l'acceptation pratique d'une norme partagée à la multiplication des mécanismes supposés favoriser la participation des citoyens au processus de d'élaboration et d'application des normes. Le première blocage tient à la position quasi transcendante de l'autorité dans l'acceptation pratiques des normes, la deuxième oblitère la question des conditions de réussite de l'opération de transformation des identités des acteurs dans l'opération d'acceptation.

Ces blocages font l'objet d'une nouvelle recherche scientifique. Les acquis les plus récents sont liés à une redéfinition pragmatiste de l'action collective constitutive de toute opération normative.

L'objectif proprement scientifique de notre recherche consiste à approfondir ces acquis : il vise à montrer pourquoi les blocages qui ont justifié cette avancée pragmatiste dans la compréhension des mécanismes de l'action collective et de l'opération normative exigent encore un approfondissement de cette approche pragmatiste au profit de ce qu'on appelle une approche génétique de l'opération normative. Comme notre recherche a permis de le montrer (cf ci-dessous WP TNU-1), le pragmatisme par son approche renouvelée du concept de droit et par sa conception expérimentaliste de la gouvernance et de l'apprentissage, permet d'éviter une simple réduction mentaliste et constructiviste de l'opération d'acceptation pratique des normes. Néanmoins, il continue de « postuler comme étant réalisées » les transformations identitaires qui entraînent cette acceptation pratique. Il y a lieu, au contraire, conformément à l'exigence internaliste portée par le pragmatisme et bien mise en lumière par Putnam, d'éviter une telle « postulation » et d'accorder une attention spécifique aux conditions d'engendrement d'une telle transformation des positionnements et des identités des acteurs (approche génétique). C'est pourquoi nous tentons d'aller plus loin dans la direction inaugurée par le tournant pragmatiste en étendant les conditions de réussite de la gouvernance réflexive à ces conditions d'engendrement.

La démarche théorique consiste tout d'abord en une analyse critique des débats scientifiques où cette question de l'opération normative est aujourd'hui remise à l'agenda de la recherche scientifique. Elle consiste ensuite en une première construction des conditions de réussite de l'opération normative qu'appelle le prolongement génétique de l'approche pragmatiste de l'action collective.

L'objectif assigné à la démarche thématique consiste pour sa part à tester dans trois champs thématiques spécifiques la fécondité de l'hypothèse de l'approche génétique de l'opération normative. La démarche suggérée consiste, dans les trois champs de recherche sélectionnés (biodiversité et biens communs microbiens, Investissement direct étranger et développement humain et gouvernance d'entreprise.) à procéder à une même investigation selon un programme d'apprentissage commun, à savoir : premièrement une identification des insuffisances des dispositifs de gouvernance ainsi recherchés exige une « attention » aux conditions permettant de garantir une transformation effective des identités d'acteurs et de leur positionnement au sein de l'action collective ; troisièmement tentative d'adresser de nouvelles questions aux améliorations déjà proposées de manière à intégrer des exigences génétiques de transformation des identités d'acteur.

Cette démarche en terme « d'insuffisances » et de « transformation génétique » des conditions de réussite de l'opération normative traduit une analogie étroite avec celle mobilisée par la recherche proprement théorique. Non seulement parce que le point de départ en terme d' « insuffisances à dépasser » n'est pas sans rappeler l'ancrage de la réflexion théorique sur les blocages actuels des théories de la démocratie, mais surtout parce que la démarche adoptée par la triple recherche thématique vise à montrer que le dépassement de ces « insuffisances » ne peut être réalisé qu'à la condition 1/ de réfléchir leurs « causes » au départ des « blocages épistémologiques » propres aux modèles théoriques implicites qui ont servi à les construire (et que notre recherche a permis d'élucider) et 2/ de tenter leur dépassement en fonction de la genèse d'une opération réflexive au sein même des pratiques normatives spécifiques aux différents domaines thématiques.

Il s'agissait de traduire cette avancée théorique en prescriptions ou propositions opérationnelles pour leur recherche les insuffisances des dispositifs institutionnels existants, même les plus récents, dans leurs domaines respectifs et promouvoir des arrangements institutionnels

La recherche a été organisée en quatre modules thématiques dont le premier consistait d'une part à proposer un cadre théorique au départ de cette hypothèse pour répondre aux deux blocages identifiés dans la recherche actuelle en théorie de la gouvernance, de la transférer de l'intégrer aux recherches thématiques et de la communiquer aux chercheurs par la formation doctorale et par des activités de dissémination, et d'autre part dans un deuxième module de recherche, à approfondir la réflexion sur l'approche génétique, mettre en avant la valeur ajoutée d'une telle approche dans la théorie de l'action collective par rapport au tournant pragmatiste. Les autres modules thématiques étudiaient des problématiques de gouvernance dans des domaines substantiels particuliers à la lumière de la réflexion proposée en théorie de l'action collective : L'investissement étranger direct (Foreign Direct Investment – FDI, la gouvernance de la biodiversité (BIOGOV) et biens communs dans le domaine microbien, et enfin dernière la gouvernance d'entreprise (CG).

1. Recherche théorique – théorie de la norme – TNU

CPDR – UCL : Prof. J. Lenoble; Prof. M. Maesschalck; Post doctoral researchers : L. Blésin, A. Loute, D. Popa, B. Kanabus, Y. Jouhary, PhD researchers : E. Derroitte, J. P. Bermudez, C. Brabant

Introduction objectif et contexte

Cette première partie de la recherche avait plusieurs objectifs :

(1) de proposer un cadre théorique pour répondre aux deux blocages identifiés dans la recherche actuelle en théorie de la démocratie par l'approche génétique de l'action collective en lien avec la théorie de la gouvernance et la théorie de la norme (ou théorie du concept de droit)

(2) ensuite de travailler sur les conséquences épistémologiques de l'approche génétique quand elle est utilisée pour radicaliser la théorie de l'action mobilisée - mise en œuvre par le déplacement pragmatiste qui encadre les hypothèses du programme de recherche : les conditions de succès de l'opération normative doivent être dès lors liées à une transformation des identités des destinataires de la norme d'action, et partant à une dimension spécifique de l'apprentissage que nous appelons « tercésation »

(3) un troisième aspect réside dans les processus d'apprentissage que l'organisation du programme a mis en œuvre par l'impulsion théorique lancée aux sous réseaux thématiques par les hypothèses du projet dans la spécificité et l'indépendance de leurs recherches thématiques respectives.

Méthodologie

1. Un module de travail intégratif (TNU 1)

- Intégration scientifique par la proposition d'un cadre de référence théorique sous forme d'un 'Framing report'.
- Intégration des recherches théoriques et des recherches thématiques par un séminaire trans-thématique
- intégration des démarches scientifiques des jeunes chercheurs et apprentissage au sein du projet par des séminaires de formation doctorale

2. Un module de travail d'approfondissement au-delà des limites de la théorie pragmatiste (TNU-2) et développement sur la théorie du sujet

Synthèse des résultats

Workpackage - TNU 1 : Cadre théorique et intégration des recherches théoriques et thématiques

TNU 1.1 : Intégration interactive

Retracer le débat scientifique qui a conduit au tournant pragmatiste en science sociales et situer la contribution de l'approche génétique.

- Publication d'un rapport de synthèse (Overview) sur la nécessaire extension du tournant pragmatiste vers l'approche génétique de l'action collective un rapport cadre retraçant le débat scientifique qui a replacé la question de l'opération normative en priorité. :

Deux débats scientifiques y sont discutés :

-- discussion sur les conditions de possibilité de l'opération normative et en fait de la théorie de la normativité de la norme : comment comprendre l'action collective par laquelle les membres d'un groupe social acquièrent une norme commune et adhère à une signification partagée – cette question concerne la définition du concept de droit, c'est-à-dire la question de la compréhension théorique de la nature obligatoire de la norme.

-- discussion qui implique la remise en question de l'approche traditionnelle de l'action collective et de l'opération normative et qui concerne les sciences sociales. Il y est fait référence maintenant comme du débat sur la question de la gouvernance. Contrairement à ce qui est discuté dans la première discussion, la question de la normativité des normes est ici traitée en termes moins théoriques et moins normatifs. Il s'agit plutôt des conditions pour organiser l'action collective qui devraient être rencontrées pour que les attentes des participants soient maximisées autant que possible. Cette recherche sur la théorie de la gouvernance (ou théorie de la régulation) concerne plusieurs disciplines de l'économie au droit en passant par la science politique et la théorie des organisations.

Lenoble, J., Maesschalck, M., 2010, *Democracy, Law and Governance*, Ashgate, Aldershot (UK).

Lenoble, J., Maesschalck, M., 2011, *Democratie, Droit et Governance*, Editions RDUS, Sherbrooke (Qc),

TNU 1.2 et TNU 1.3 : Assurer la transmission de ce cadre théorique fondamental vers les recherches thématiques particulières

Assurer sa dissémination vers les communautés scientifiques concernées. Un séminaire (cross thematic) trans-thématique a été tenu en 2009-2010, ainsi qu'une publication formalisant la proposition théorique :

Lenoble, J., Maesschalck, M., 2010, 'Renewing the theory of public interest : the quest for a reflexive and a learning based approach to governance', in *Reflexive Governance: Redefining the public interest in a pluralistic world*, eds O. De Schutter and J. Lenoble, Oxford, Hart Publishing, 249 p

TNU 1.4 : Dissémination - Conférence internationale

Le 26-27 mai 2010, une conférence internationale a été organisée au Palais des Académies à Bruxelles – Conférences DEMOGOV REFGOV – sur 2 jours - sessions plénières et sessions thématiques - La conférence a proposé des sessions plénières permettant de poser les questions et l'approche, des sessions thématiques ont été tenues gouvernance d'entreprise, FDI et gouvernance des biens communs

TNU 1.5 : Assurer une dissémination scientifique vers les chercheurs par des journées d'études et séminaire de formation doctorale.

Au cours des 5 années du projet divers séminaires ont été organisés :

- Séminaires permanents de formations doctorales ouverts aux chercheurs sur des questions philosophiques et épistémologiques
 - 2007 Apprentissage et « responsiveness » (mars –mai 2007) 5 sessions
 - 2008 Le tournant pragmatiste en théorie de l'action collective (février- mai 2008)
 - 2009 -2010 Comment construire une critique sociale en prise avec les vulnérabilités ? La transformation des sujets et la question du soi, entre résistances et affects
 - 2010 Genèse psychologique du transcendantal – Adorno entre Freud et Kant (avec prof invité V. Safatle)
 - 2011 The colonial Matrix of Power and the De-colonial turn « Geopolitique de la connaissance – modernité et décolonialité (mars –avril)
- Journées d'étude - formation doctorale
 - 2008 L'appropriabilité du politique 22 mai
 - 2008 Critique sociale et théorie de l'action 28 novembre
 - 2009 Theory of collective action and the governance of global commons (mars -3 sessions)
- Colloques avec invités extérieurs
 - 2007 « Tâches et enjeux d'une philosophie des normes 24-25-26avril 2007 Louvain-la Neuve
- Séminaire de recherche – invité extérieur
 - 2009 Séminaire de recherche sur l'évolution du concept de droit vers une interrogation sur (de) la gouvernance
 - 2011 avec prof G. Legault : La philosophie ou la théorie du droit et l'efficacité normative ; insuffisances du droit à la lumière de l'éthique organisationnelle, dispositifs éthiques et mobilisation des acteurs
- Séminaires pluridisciplinaires spécifiquement destinés aux chercheurs du projet provenant d'autres disciplines – juristes, économistes, sciences sociales.
 - 2008 Février – juin - 4 sessions
 - 2010 5 juillet 2010

Workpackage - TNU 2 : Plus-value des approfondissements de l'hypothèse de l'approche génétique par rapport aux acquis du tournant pragmatiste en théorie de l'action collective et théorie de la norme

Valeur ajoutée de l'hypothèse théorique que nous proposons étudiées à trois niveaux ou sous trois angles :

TNU 2.1 : Théorie pragmatiste de l'apprentissage social – Dewey

Une première partie du travail a consisté dans la recherche conjointe menée par Laurence Blésin, Marc Maeschalck et Alain Loute pour déterminer une théorie de l'apprentissage 'post deweyenne' selon laquelle la genèse d'une intelligence (compréhension) collective ne peut dépendre seulement d'une participation volontaire dans divers espaces publics (ni sur les effets de 're-cadrage' qu'une telle participation pourrait induire d'une manière interactive). Cette intelligence ou capacité collective dépend plutôt des types d'intervention qui permettent chez les acteurs une identification des blocages déjà expérimentés dans leurs relations avec d'autres groupes d'acteurs, aussi bien que l'identification des leçons qu'ils peuvent en tirer pour transformer leur façon de construire leur identité collective que nous appelons « faire pouvoir ».

La recherche accomplie sur l'approche deweyenne de l'attention et de l'apprentissage social a abouti à la publication d'un ouvrage fondamental sur l'apprentissage social qui traite à la fois des acquis du 'tournant pragmatiste' et des apports spécifiques d'une conception génétique de l'apprentissage. Cet ouvrage cherche à démontrer que l'exigence pragmatiste de transformation des identités des acteurs, inhérente au processus d'apprentissage, ne peut être rencontrée que par une forme d'intervention 'génétique' dans ce processus dans la mesure où une telle intervention permet ce que nous appelons 'une tercésation' des acteurs, c'est-à-dire une modification de leur manière de re-définir leur identité sur la base de nouvelles formes de participation dans l'expérimentation de solutions normatives

Travaux ont été publiés :

- Maeschalck, M., and Blésin, L. 2009. Apprentissage social et participation locale. Les enjeux de l'autotransformation des pratiques, in Les Cahiers philosophiques, n° 119 : Pouvoirs et démocratie locale, Poitiers, 45-60.
- Blésin, L. 2008, Mouvements émergents et action collective. Apports du pragmatisme à la notion de "citoyenneté active", in Traduire nos responsabilités planétaires, Recomposer nos paysages juridiques, ed. C. Eberhard, Brussels : Bruylant : 239-251.
- Maeschalck, M. (2010): Transformation de l'éthique, De la phénoménologie radicale au pragmatisme social, PIE Peter Lang, Bruxelles.
- Maeschalck, M. (2010) : « Los desafíos del giro contextualista y pragmatista en la ética », in Eticas convergentes en la encrucijada de la postmodernidad, R. Salas Astrain (ed), UCSH editiones, Santiago/Temuco, pp. 181-202.

TNU 2.2 : Théorie du droit - concept droit au départ de la théorie du droit de Fichte et sa contribution au débat contemporain de philosophie du droit et de philosophie politique

Cette partie de la recherche théorique a étudié l'impact de l'idéalisme allemand sur la théorie de l'action et sur la théorie du sujet. Il s'agissait de :

- mettre en évidence comment la philosophie transcendantale construit le lien entre son concept d'action pédagogique comme partie de l'ordre social et la genèse empirique de la subjectivité comme un dépassement de la relation miroir avec la norme.

- Le travail a été ensuite revu pour mettre en lumière le besoin et la pertinence d'une relecture contemporaine des travaux de Georges Gurvitch sur cette question et plus particulièrement le lien entre la genèse d'une nouvelle forme d'ordre légal et les 'affects' (la détermination subjective) des acteurs dans l'espace des conflits sociaux. Les travaux ont d'abord été publiés dans les carnets du CPDR et sont planifiés pour une publication commune au printemps 2013 dans la Revue de Philosophie de Louvain

- Enfin au cours de la dernière année l'approche de la théorie de l'action collective a été développée vers différentes conceptions de la subjectivisation au départ d'une relecture de Walter Benjamin, Ludwig Binswanger et Karl Mannheim. Dans la même ligne des portes ont été ouvertes vers G. Agamben, lecteur et analyste de W. Benjamin et E. Levinas). Les travaux menés sur Paul Ricoeur ont été poursuivis

- Maeschalck, M., 2010. L'impact du fichtéanisme en théorie de l'action et du sujet. Historique d'une recherche collective, in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit 150,
- Popa, D. 2010. La difficile communauté des libertés. Droit et résistance chez Fichte et Schelling en 1796-1797, in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit 149. Forthcoming , in Revue Philosophique de Louvain.
- Maeschalck, M., « Le " moment fichtéen " en théorie de l'action et du sujet. Enjeux actuels du fichtéanisme », in Revue Philosophique de Louvain, 2012, forthcoming .
- Safatle V., « L'amour est plus froid que la mort. La lecture adornien d'Hegel », in Revue Philosophique de Louvain, 2012, forthcoming.
- Blésin L. et Loute, (2011) A., « Nouvelles vulnérabilités, nouvelles formes d'engagement, Apports pour une critique sociale », in Nouvelle critique sociale, Europe-Amérique Latine, Aller-Retour, M. Maeschalck et A. Loute (éds.), Polimetria, Monza, pp. 155-192.
- Bruschi F. avec Loute, A., (2011) « L'idéal-réalisme de Georges Gurvitch », in M. Maeschalck et A. Loute (éds.) Nouvelle critique sociale, Europe-Amérique latine, Aller-retour, Polimetria, Milan.
- Derroitte, E., (2011) « (Que) traduit-on ? Du rapport entre la créativité et la normativité dans la Tâche du traducteur de Walter Benjamin » in Klesis n° 20, 2011.
- Derroitte, E., (2011) « Historicization, Subjectivation, Translation » in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°156, 15 p. 2011
- Derroitte, E., (2011) « La critique comme théorie de la créativité chez Walter Benjamin » in Raison-Publique.fr, accessible at <http://www.raison-publique.fr/article420.html> (online the 27th of March 2011)
- Loute, A., (2011) « Le pardon peut-il être collectif pour Paul Ricoeur ? », in Paul Ricoeur: Poetics and Religion, J. Verheyden, T. L. Hettema, P. Vandecasteele (éds.), Peeters, Leuven, coll. Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium n°240, 2011, pp. 405-419.
- Maeschalck, M. (2011) : « L'attention spéculative en philosophie première chez Fichte et Schelling », in La phénoménologie comme philosophie première, K. Nowotny, A. Schnell, L. Tengelyi (éds.), Editions de l'Institut de Philosophie de l'académie des Sciences de la République Tchèque, pp. 16-26.
- Popa, D., (2011) « Giorgio Agamben. Les conditions de la communauté » in M. Maeschalck et A.
- Loute (éd.), Nouvelle critique sociale. Europe-Amérique Latine, aller-retour, Monza, Polimetria, 2011, pp. 91-115.
- Popa D., « Droit et résistance chez Fichte et Schelling. Ecrits des jeunesses (1796-1797), in Revue Philosophique de Louvain, 2012, forthcoming.
- Derroitte E., « La construction de l'histoire chez Walter Benjamin. L'héritage de Fichte et des Romantiques d'Iéna », in Revue Philosophique de Louvain, 2012, forthcoming.
- Tverdota, G, (2011) « De la critique de l'intellectualisme à la psychanalyse existentielle. La place de l'œuvre binswangerienne dans la Phénoménologie de la perception de Maurice Merleau-Ponty », *Első Század* n°1, 2011.

TNU 2.3 : Théorie génétique de l'action collective et théorie du sujet acteur

L'objectif était de développer la valeur ajoutée par l'extension que notre hypothèse de l'approche génétique apporte au tournant pragmatiste et spécifier, à la fois pour la théorie de l'action et pour la théorie de la norme, les déplacements qu'impliquent une approche génétique dans la construction de l'opération normative et dans le design de processus d'action sociale liés à une telle opération.

La recherche a consisté en une réflexion sur les limites de la théorie pragmatiste sur le sujet qui s'appuie sur les recherches de TNU 2-1 et TNU-2.2 : Le concept post deweyen d'apprentissage et de dé-transcendantalisation de la genèse du sujet 'apprenant'.

Le travail a abordé en une première étape une relecture critique des blocages créés par la théorie des relations intergroupe dans la perspective des conditions génétiques de l'action collective. Le but était de montrer dans quelle mesure les théories développementalistes présument a priori une sorte de genèse idéale du 'soi social' qui oblitère ou empêche toute prise en compte des blocages relationnels expérimentés par les sujets concernés. Sur cette critique, la dernière partie de l'ouvrage *Transformation de l'éthique, De la phénoménologie radicale au pragmatisme social*, (PIE Peter Lang, Bruxelles, 2010) propose une approche génétique de l'intervention pensée comme un processus de tercésation des acteurs qui implique, pour dépasser les blocages, une discontinuité qualitative dans les processus d'intervention qui permette de transformer un ensemble rigide ou fixé de rôles prédéfinis en une matrice ouverte d'expérimentation des subjectivités.

Cette réflexion sur les limites de la théorie pragmatiste a été poursuivie par un questionnement critique des théories phénoménologiques de 'l'affect' et de 'l'imaginaire' mené sur la base des travaux de Michel Henry et en dialogue avec les théories de la dé-subjectivisation en régime colonial. Ce faisant la recherche a mobilisé des approches phénoménologiques telles que celles de Levinas et de Heidegger.

L'ouvrage collectif de B. Kanabus sur les croyances propose une première synthèse de cette recherche du point de vue de la limite de l'imaginaire religieux du soi dans le désir d'absolu. Plusieurs auteurs du collectif de 2009 ont accepté de contribuer pour valider ou nuancer l'orientation nouvelle de recherche prise en théorie du sujet.

Les résultats de ces travaux ont été ou sont en voie d'être publiés :

- Maeschalck, M., « Le sujet de la vie nue, Actualité du Marx de Michel Henry », (forthcoming) ;
- Maeschalck, M. 2009. Pour une approche génétique de l'action collective. Relations intra-groupes et relations exo-groupes, in *Éthique et gouvernance, Les enjeux actuels d'une philosophie des normes*, ed. M. Maeschalck, Hildesheim/Zürich/New York : Olms : 19-36.
- Maeschalck, M. 2009. Los desafíos del giro contextualista y pragmatista en ética, in *Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit* 144,
- Loute, A. : « Don et reconnaissance mutuelle. Paul Ricoeur lecteur de Marcel Hénaff », dans le cadre du colloque international : Relire Ricoeur à notre tour : Herméneutique et philosophie pratique, du 7 au 10 juillet 2010, Universidade Nova de Lisboa (Portugal).
- Loute, A.: « Quelle force critique le sociologue peut-il exercer ? Réflexions à partir des travaux de Emmanuel Renault, Luc Boltanski et Michel Callon », dans le cadre du séminaire des économistes des conventions, le 5 novembre 2010, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

- Maeschalck, M., (2010): Transformation de l'éthique, De la phénoménologie radicale au pragmatisme social, PIE Peter Lang, Bruxelles/Bern/Berlin/ Frankfurt am Main/NY/Oxford/Wien, 278 p.
- Bernaz, O., (2011) « Esquisse d'un transcendantalisme faible. Analyse sur le concept d'a priori historique chez Michel Foucault », in « Interpretationes », Vol. 1, No. 1, Prague, 2011, pp. 185-197.
- Kanabus, B., (2011) Le concept d'histoire chez Henry lecteur de Marx. In: Les Cahiers philosophiques de Strasbourg, Vol. 30, p. 197-214.
- Kanabus, B., (2011) Leben und Geschichte in Michel Henrys Marx. In: Emil Angehrn ; Julia Scheidegger (Hg.), Metaphysik des Individuums :Die Marx-Interpretation Michel Henrys und ihre Aktualität (Seele, Existenz und Leben; 18), Karl Alber: Freiburg/München, p. 174-193.
- Kanabus, B. (2012 forthcoming), Dire la croyance religieuse, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles
- Popa, D., (2012) « L'imagination chez Michel Henry : entre matérialité et abstraction » in A. Jdey et R. Kühn (éd.), Michel Henry et l'affect de l'art. Recherches sur l'esthétique de la phénoménologie matérielle, Brill, Leiden-Boston, 2012, pp. 159-174.
- Popa, D., (2011) « La séparation : transcendance, vérité, liberté » in S. Camilleri, C. Perrin (éd.) Epreuves de la vie et souffrances d'existence. Regards phénoménologiques, Paris, Le Cercle Herméneutique, 2011, pp. 247-266.
- Maeschalck, M., (2012), « Subjetivação e transformação social. Crítica da renovação em teoria de ação a partir de Karl Lévéque, Etienne Balibar e Louis Althusser », in Ética e filosofia crítica na construção do socialismo no século XXI, A. Rufino Veira (éd.), Editora Nova Harmonia, Nova Petropolis (Brasil), pp.177-196.
- Maeschalck, M., (2011), « Das nackte Leben. Die Aktualität von Michel Henrys »Marx«-Buch », in Metaphysik des Individuums, Die Marx-Interpretation Michel Henrys und ihre Aktualität, E. Angehrn, J. Scheidegger (eds), Alber, Freiburg, pp. 108-126.
- Maeschalck, M., « Le sujet de la vie nue, Actualité du Marx de Michel Henry », (forthcoming) ;
- Popa, D.,(2011) « Droit et liberté chez Emmanuel Lévinas. De la responsabilité éthique à l'agir collectif » dans Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°155, 2011, pp. 1-16.
- Popa, D., (2011) « La langue des choses muettes. Edmund Husserl et Hugo von Hofmannsthal » dans Klesis. Revue de philosophie, nr. 20, pp. 4-23.
- Popa, D., (2011) « Vers quelle phénoménologie de l'image ? Maldiney lecteur de Husserl » dans Archives de Philosophie, 74, pp. 439-456.

Les Recherches doctorales philosophie

Thèses terminées

2007 - Alain Loute : La création sociale des normes, de la socio-économie des conventions à la philosophie de l'action de Paul Ricœur

2009 - Benoît Kanabus : Généalogie du concept henryen d'Archi-Soi, La hantise de l'Origine

2010 - Christine Brabant : La gouvernance de l'éducation à domicile au Québec

2010 - Yasmine Jouhari : Les fondements d'une cosmopolitique du risque. Interprétation pragmatiste d'Ulrich Beck.

2011 - Elise Derroitte : Walter Benjamin et la théorie critique contemporaine de l'art

Thèses en cours

Juan Pablo Bermudez : Gouvernance réflexive et géopolitique de la connaissance : vers un rapport heuristique pour la construction d'outils adéquats au système de justice (2012)

Oleg Bernaz : Repenser l'histoire et le pouvoir avec Foucault. Conditions archéologiques d'une historiographie de la Moldavie contemporaine (2013)

Gabor Tverdota : La temporalité de l'action collective et de l'intervention intellectuelle (2015)

2. Investissement direct étranger et développement humain - FDI

LICOS KULeuven : Prof J. Swinnen, Dr M. Maertens, PhD researcher : L. Colen

IIL KULeuven : Prof. J. Wouters, PhD researchers : N. Hachez, Sanderijn Duquet, Leen Chanet, Ph. De Man

CPDR –UCL: Prof O. De Schutter, PhD researcher : M. Sant’Ana

Introduction : contexte et objectifs

La recherche conduite dans cette partie thématique a voulu étudier dans quelles conditions la libéralisation des investissements par la conclusion d’accord d’investissement pouvait contribuer au développement humain dans les pays destinataires. Contrairement aux études économiques classiques étudiant l’impact des Investissements étrangers sur la croissance économique, cette recherche considère comme important le rôle de la régulation des investissements par le droit pouvant ainsi orienter les FDI vers certains objectifs : non seulement vers la croissance du produit national brut ou du produit intérieur brut per capita mais aussi vers le développement humain. La croissance ne conduit pas nécessairement à la diminution de la pauvreté ; elle peut même induire une augmentation des inégalités. Similairement, même si l’arrivée d’investissements étrangers est profitable, en termes agrégés, au pays hôte, ceux-ci peuvent avoir un effet négatif sur la jouissance des droits humains de certains groupes de la population qui ne sont pas compensés par les gains obtenus par d’autres. Nous nous demandons dès lors comment les FDI peuvent être réglementés de manière à ce qu’ils contribuent au développement compris comme l’extension des libertés dont les peuples (gens) jouissent.

La recherche actuelle a constaté l’importance des processus participatifs impliquant les communautés affectées par les investissements directs étrangers pour que de tels investissements assurent effectivement le développement humain. C’est également un aspect fondamental des discussions sur les investissements à grande échelle dans l’agriculture y compris ceux qui se font sous la forme d’acquisition ou de location (long terme en général) de terres cultivables. La recherche a mis en évidence : (1) le besoin d’une étude d’impact préalable pour permettre aux communautés concernées d’être pleinement informées sur les implications de l’investissement ; (2) le rôle des autorités publiques pour assurer que les avantages provenant de ces investissements atteignent effectivement ces communautés ; (3) et le cadre institutionnel qui devrait permettre à cette relation triangulaire impliquant l’investisseur étranger, les autorités gouvernementales hôtes et les communautés concernées, de s’instaurer.

La recherche actuelle a surtout tenté d’identifier quelles conditions de base dans la définition des termes des investissements devaient être créées pour que la participation des communautés concernées puisse être assurée et pour que l’investissement envisagé puisse contribuer au développement humain compris comme une extension des libertés

Notre recherche tient une position divergente de ces tentatives, et ce de deux manières :
– d’abord elle émet des doutes quant à la quête d’un ensemble minimal de droits de jouissance (entitlements) qui assurerait le succès de l’action collective. Ces ressources ne

peuvent être identifiées que dans des contextes particuliers (varient selon les contextes) et la liste soumise à révision. Bien que dans n'importe quel cadre (circonstance), omettre de se demander si les conditions permettant un apprentissage soit déjà une garantie d'échec, aucun ensemble de conditions prédéfinies ne constitue une garantie de réussite.

– ensuite, ce dont les acteurs ont besoin ne se réduit pas à être doté des capacités requises : ils doivent être préparés à mettre en question leur représentation même de leur rôle et finalement de leur identité. Le problème va au-delà de la mise à disposition de ressources et de renforcer leur capacité d'intervention (participation), est comment ces acteurs peuvent-ils modifier leur appréhension (compréhension) de la manière dont ils peuvent contribuer à identifier des solutions à des problèmes neufs pour lesquels leurs expériences passées sont insuffisantes et leur positionnement ou ce qu'ils pensent être leurs préférences est inadéquat.

Méthodologie

- La première tâche et phase a consisté en la description le phénomène des investissements étrangers, étude des accords internationaux (international Investment Agreements – IAAs, des flux d'investissements étrangers observés et le cadre légal (Workpackage FDI – 1)
- Séminaires et mise en discussion des observations et confrontation avec des experts extérieurs (Workpackage FDI – 2)
- Propositions politiques vers les 4 catégories d'acteurs impliqués (organisations multilatérales, états d'origine (home states), états destinataires ou états hôtes (host states) entreprises multinationales. (Workpackage FDI – 3)
- Discussions, évaluation (Workpackage FDI – 4) et conclusion par la publication d'un ouvrage commun (Workpackage FDI – 5).
- La coordination a été assurée par des réunions thématiques tenues plusieurs fois chaque année et par des séminaires plus spécifiquement adressés aux doctorants (Workpackage FDI – 6) du sous-réseau.

Résultats de la recherche

Workpackage – FDI 1 : Cartographie (identification et évaluation) des relations entre les investissements étrangers et le développement humain:

La réalisation du projet a été dans la première phase a été divisée en trois parties :

1. **La première partie** concerne l'étude du phénomène des traités bilatéraux d'investissement (Bilateral Investment treaties – BITs) (quantité et répartitions géographique) et des autres accords (accords régionaux de libre échange, ainsi que les accords conclus dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce OMC–WTO) qui

encouragent les flux d'investissement entre les pays développés et pays en développement. Ces études ont réalisé une description de l'évolution historique des instruments légaux utilisés pour promouvoir les FDI (**FDI 1.1** KULeuven IIL - J. Wouters, Ph. De Man, L. Chanet). Elles décrivent aussi le changement opéré dans le discours sur le développement : du développement conçu comme une croissance économique et calculée sur la base de du Produit National Brut ou du revenu par tête d'habitant vers le développement conçu comme 'extension de liberté' (développement humain). Nous avons lié ce déplacement à la discussion sur les obligations des Etats selon les traités internationaux sur les droits de l'homme (obligation non seulement de les respecter mais aussi de les protéger et de les mettre en œuvre, ce qui requiert des ressources et une allocation de ces ressources vers les besoins des populations) **FDI 1.2** UCL-CPDR, M. Sant'Ana).

2. **La seconde partie** de cette première phase de la recherche a analysé le cadre légal d'ensemble y compris les dispositions légales pertinentes dans les accords multilatéraux OMC – MIC (WTO- Trade related investment measures - TRIMs) ou dans les accords régionaux (NAFTA ; MERCOSUR). Elle a permis de produire une analyse juridique détaillée des dispositions habituellement présentes dans de tels accords internationaux d'investissement (IIAs), tels que ceux ayant trait à l'étendue et la définition de l'investissement étranger, l'admission et l'établissement, le traitement national dans la phase post installation, la clause de la nation la plus favorisée, le traitement juste et équitable, les garanties de liberté de transfert et de rapatriement des fonds (capitaux et bénéfiques) et les dispositions de règlement des litiges (état - état ou état - investisseur). L'étude a mis en lumière le coût (la perte) pour la souveraineté entraînée par les BITs (accords bilatéraux d'investissement) dans la perte d'autonomie de régulation, ainsi que les conditions dans lesquelles ces accords bilatéraux sont conclus. Les études ont analysé le problème d'action collective posé aux Etats auxquels les BITs sont proposés quand ils sont en concurrence pour obtenir des investissements étrangers rares. Ce travail de N. Hachez et J. Wouters est publié sous le titre 'Improving the Framework of Negotiations on International Investment Agreements', chapitre 8 de l'ouvrage commun à paraître « *Foreign Direct Investment and Human Development* », O. De Schutter, J. Swinnen, J. Wouters (eds), Routledge, Abingdon.

Par ailleurs la recherche menée par IIL KULeuven a voulu investiguer dans quelle mesure la répétition de clauses similaires dans un grand nombre d'accord bilatéraux a pu faire émerger un droit coutumier international en matière d'investissement. L'étude n'a pas pu démontrer avec clarté que la multiplication d'accords similaires conduisait à l'émergence d'un droit coutumier international dans le domaine du droit international des investissements. (**FDI 1.4 et 1.5**, KULeuven – IIL, N. Hachez, J. Wouters). Cette recherche est publiée sous le titre 'When Rules and Values Collide: How can a Balanced Application of Investor Protection Provisions and Human Rights Be Ensured?' chapitre 2 de l'ouvrage commun à paraître « *Foreign Direct Investment and Human Development* », O. De Schutter, J. Swinnen, J. Wouters (eds), Routledge, Abingdon.

3. **La troisième partie** de cette première phase de la recherche a été basée sur revue de la littérature existante en économie du développement, et sur des études empiriques nouvelles et originales.

La première question a été d'identifier les déterminants des flux entrants spécialement dans quelle mesure l'existence d'un accord d'investissement bilatéral (ou d'un autre instrument

légal régional ou multilatéral cherchant à protéger l'investisseur) contribuait à attirer les investissements étrangers et dans quelle mesure cette contribution pouvait être quantifiée en comparaison avec d'autres facteurs. La recherche (**FDI 1.7**- KULeuven – LICOS, L. Colen, M. Maertens, J. Swinnen) a permis de conclure qu'il y avait effectivement un impact positif de l'existence de tels accords : non seulement ils fournissent un cadre légal qui offre certaines garanties à l'investisseur, mais ils agissent aussi comme signal d'un climat 'hospitalier' pour les investisseurs. Ils peuvent aussi être vus comme un élément d'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale avec l'exigence d'adaptation du système légal. Cependant les études empiriques montrent que les BITs n'ont qu'un impact faible en comparaison avec des facteurs relevant des conditions macroéconomiques dans l'état destinataire.

La deuxième question a été de savoir dans quelle mesure les flux de FDI, en particulier lorsqu'ils sont encouragés par les BITs, contribuent réellement au développement humain dans le pays d'accueil (**FDI 1.3**- KULeuven – LICOS L. Colen, M. Maertens, J. Swinnen). Ils stimulent une croissance économique, mais la qualité de cette croissance est variable : permet-elle de rencontrer les besoins de la population dans la fourniture de services et biens d'intérêt publics (éducation, santé, infrastructures), conduit-elle à des transferts de technologie ? Inclut-elle les producteurs locaux ? Quelles sont donc les conclusions des études économiques, au-delà de l'effet croissance ? Les impacts directs de l'augmentation des FDIs tels que les exigences sur le niveau de réglementation à la fois négatifs (abaissement des standards environnementaux et sociaux) et positifs (investissement en capital humain, amélioration de l'efficacité des entreprises locales) et les effets indirects (perte de revenus fiscaux) nécessaires pour financer des services dans l'intérêt public ont été abordés. La manière dont les FDIs ont été encouragés – par la réglementation – accords bilatéraux ou autres accords internationaux (IIAs) – ou par des incitants spécifiques à destination d'investisseurs identifiés a aussi été étudiée. Enfin, la question de savoir si la nature des investissements étrangers a un impact sur le type de développement a également été examinée (**FDI 1.8** – KULeuven – LICOS, L. Colen, A. Guariso). Au départ d'une typologie des types d'investissement, la nature du développement induit varie significativement. Les accords bilatéraux ont un effet dans le cas des FDI dans le secteur minier, et dans les cas de pays où l'environnement institutionnel et politique est de moindre qualité. Les Investissements directs étrangers ont des effets différents selon les secteurs, il est donc important de savoir que les accords bilatéraux (BITs) n'attirent que certains types d'investissement. Ce travail sera publié dans l'ouvrage commun « Foreign Direct Investment and Human Development », Routledge, Abingdon, à paraître, voir infra.

La première publication principale conjointe de ce workpackage reprend les différentes études et a paru sous forme d'une édition spéciale de la revue « *Human Right and International Legal Discourse* », Intersentia, Vol 3 n° 2 2009

Publications résultant de cette phase :

- De Schutter, O., Swinnen, J., Wouters (2009) 'Editorial Introduction: How Can the Impact of Foreign Direct Investment on Human Development be Measured and Regulated?' *Human Rights & International Legal Discourse*, vol. 3, n° 2 (2009), pp. 133-136
- De Schutter, O., Wouters, J., De Man, P., Hachez, N. and Sant'Ana, M. (2009) 'Foreign Direct Investment, Human Development and Human Rights: Framing the Issues', 3(2) *Human Rights & International Legal Discourse*, pp. 137-176

- Colen, L., Maertens, M., and Swinnen, J., (2009) 'Foreign Direct Investment as an Engine of Economic Growth and Human Development: A Review of the Arguments and Empirical Evidence', 3(2) Human Rights & International Legal Discourse, 177-227
- Sant'Ana, M. (2009) 'Foreign Direct Investment and Human Development: Two Approaches to Assessing Impacts on Human Rights', 3(2) Human Rights & International Legal Discourse, pp. 229-262.
- Wouters, J., De Man, P., Chanet, L., 'The Long Road of International Investment Agreements: Toward a Coherent Framework for Reconciling the Interests of Developed and Developing Countries?' 3(2) Human Rights & International Legal Discourse, pp.265-300
- Hachez, N., Wouters, J., 'When Rules and Values Collide: How can a Balanced Application of Investor Protection Provisions and Human Rights Be Ensured?', 3(2) Human Rights & International Legal Discourse 301-344

Certaines des contributions auront été revues et publiées dans l'ouvrage commun « Foreign Direct Investment and Human Development », O. De Schutter, J. Swinnen, J. Wouters (eds), Routledge, Abingdon, à paraître.

Workpackage - FDI 2 : Séminaires avec des experts extérieurs

La deuxième phase de la recherche dans cette thématique était une phase d'évaluation et de discussion avec experts extérieurs. Des séminaires ont été organisés en 2008 et en 2009 avec les experts invités pour soumettre à leurs commentaires les travaux réalisés : les invités ont été : Prof. Em. Lodewijk Berlage (ancien président du Département d'économie de la Katholieke Universiteit Leuven-KUL) ; Prof. Nico Schrijver, faculté de droit de l'Université de Leiden ; et Prof. Jan Van Hove (HUB).

Workpackage - FDI 3 : Formulation de propositions politiques pour améliorer les effets des FDI sur le développement.

La troisième phase de la recherche, après la description et une première discussion avec des experts, a voulu tirer les leçons des résultats obtenus dans la première phase de la recherche sur les effets des investissements directs étrangers (FDIs). Elle aborde le lien à renforcer entre les activités d'investissement direct étranger et les droits de l'homme. Il s'est agi d'étudier les processus de négociation et la régulation des FDI sur la question de savoir comment ces accords devraient être négociés et quelles mesures devraient être adoptées pour préserver l'espace de manœuvre politique pour les états hôtes, pour que les droits de l'homme soient mieux respectés et pour que développement soit stimulé ou à tout le moins ne soit pas freiné dans les pays hôtes, développement compris comme une extension des libertés. Les principes 'guide' proposés par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU pour assurer que de telles négociations ne sapent pas les droits de l'homme, parmi lesquels la suggestion de conduire, au niveau national des pays hôtes, des évaluations d'impact des accords d'investissement sur les droits de l'homme, comme la proposition de 'Principes pour Contrats Responsables' en ce qui concerne les négociations de projets (généralement d'importance, entre état et investisseur – HGAs (Host Government Agreements) – soumis par le même conseil, démontrent l'intérêt croissant pour accorder les opérations d'investissement et les droits de l'homme.

Une première partie concerne de cette troisième phase concerne le rôle **des états hôtes** ou comment améliorer les négociations des accords internationaux d'investissement (IIAs) au niveau national. (**FDI 3.1**, UCL – CPDR, O. De Schutter)

Le pouvoir exécutif, les parlements, les cours de justice ainsi que les organisations de la société civile et les communautés locales ont un rôle à jouer pour garantir que l'arrivée d'investissements directs internationaux contribuent au développement humain. Le droit international des droits de l'homme définit les standards de base pour un cadre législatif et institutionnel de politique d'investissement. Des initiatives récentes ont cherché à clarifier comment des institutions et acteurs nationaux pouvaient contribuer. Mais des difficultés subsistent et des questions sont encore sans réponse : la relation entre des normes annoncées permettant une évaluation extérieure de l'accord d'investissement ou de projet individuel d'investissement (Host Government Agreement - HGA) et les exigences procédurales de transparence, de participation, et la division institutionnelle du travail entre les autorités publiques et les communautés locales concernées directement ; L'étude décrit le cadre applicable et les problèmes subsistants, en particulier le dilemme que les autorités nationales rencontrent face à des attentes conflictuelles et des compréhensions différentes de l'intérêt général (national) et de l'intérêt des communautés locales. Les initiatives récentes qui ont mis l'accent sur le droit à la participation et à l'information, ainsi qu'à l'accès aux remèdes représentent un progrès notable par rapport aux approches qui dans le passé favorisaient la croissance du PNB par l'arrivée des FDI ou avalisaient les décisions prises par les gouvernements hôtes sans exiger que les procédures assurent la transparence dans la prise de décision et que les droits et intérêts des communautés locales ne soient pas sacrifiés. Il reste cependant des problèmes importants au niveau de la mise en œuvre : exigences normative – comme l'exigence que le FDI contribue aux droits de l'homme – doivent être combinées avec des exigences, au niveau de la procédure, de transparence, de participation, d'information et d'accès à des solutions. La prise de décision au niveau national doit être combinée avec la prise de décision au niveau local. Seule cette complémentarité des critères substantiels et des critères de procédure, reconnue et acceptée permettra de faire émerger un cadre national de gouvernance des investissements suffisamment solide. Cette étude est publiée dans le chapitre 6 de l'ouvrage commun - cf infra.

Une deuxième partie s'est centrée sur **l'amélioration de la supervision du cadre des négociations internationales** sur les accords internationaux d'investissement (IIAs). (**FDI 1.6 et 3.2**, KUL IIL - N. Hachez et J. Wouters),

Le travail a cherché à évaluer la possibilité de d'améliorer le cadre des négociations sur les investissements étrangers en particulier du point de vue des pays en développement. Il a étudié la viabilité des délibérations dans un cadre multilatéral pour tempérer les effets négatifs des accords bilatéraux et ce dans le contexte politique et légal des négociations économiques internationales actuelles (OMC et UE). Un cadre multilatéral pour les investissements d'ampleur limitée mais centré sur la transparence serait moins controversé, plus facile à négocier et complémentaire au cadre existant des accords internationaux d'investissement. La recherche conclut par la recommandation d'une approche prudente graduelle et incrémentale centrée d'abord sur des questions plus techniques, comme l'assistance technique et le renforcement des capacités techniques de l'état hôte qui peut être mutuellement profitables, de manière à augmenter l'attractivité des pays en développement hôtes pour les investisseurs étrangers et tempérer les déséquilibres rencontrés dans les accords internationaux d'investissement existants.

3.3 Une troisième partie a abordé la question de comment s’assurer que les IIAs œuvrent en faveur du développement (LICOS)

Le papier éclaire la manière dont les Investissements directs internationaux peuvent favoriser le développement. Ce travail analyse les bénéfices potentiels des mesures visant à attirer les investissements directs internationaux et les effets variables et divers qu’ils ont sur le développement du pays hôte. L’étude souligne que la capacité d’attirer de tels investissements dépend de divers facteurs tels que la capacité de l’état hôte (technique, politique, économique) et pas seulement de la conclusion d’accords bilatéraux. Les accords bilatéraux d’investissement (BITs) peuvent cependant être une stratégie pour attirer les investissements, mais attireront certains types d’investissements, et les effets en seront variables selon les secteurs. L’étude démontre qu’il est important que les décideurs politiques concernés réalisent quel type de FDI (avec leurs avantages et inconvénients) ils encourageront effectivement en signant des accords bilatéraux.

3.4 Assurer la responsabilité des acteurs non-étatiques : sociétés multinationales-transnationales (UCLouvain- CPDR O. De Schutter)

Comment assurer la responsabilité des sociétés multinationales. Une voie pourrait être que l’état d’origine réglemente le comportement des sociétés multinationales originaires de leur état et dédommagent les victimes de violation des droits de l’homme commises avec le recours à des tribunaux de l’état d’origine. Cette extraterritorialité a été très fortement contestée et dénoncée comme une violation de la souveraineté de l’état hôte. De plus la régulation extraterritoriale des entreprises privées par l’état d’origine peut être ineffective soit parce que la capacité de ces sociétés à s’organiser en entités légales distinctes de manière à faire écran entre société mère et filiales et donc de permettre à la société mère d’échapper à ses responsabilités, soit, plus généralement, parce que les destinataires de ces réglementations parviennent à les circonvenir ; L’accent a dès lors été mis sur instruments ou dispositifs non réglementaires au sens strict et direct mais plutôt sur ceux qui peuvent inciter les investisseurs privés à se comporter à certains égards avec les exigences du développement humain.¹

3.5 Assurer la responsabilité des acteurs non étatiques : les organismes multilatéraux de crédit FDI 3.5 (KULeuven –IIL Nicolas Hachez , Jan Wouters)

Le travail de recherche effectué dans ce workpackage (D-FDI 3.5 : ‘Ensuring accountability of non-state actors’ (multilateral lending institutions)), étudie la manière dont les acteurs facilitant l’investissement direct international tels que les institutions multilatérales de crédit (banques de développement régionales ou multilatérales) prennent en compte les droits de l’homme et les impacts sociaux et environnementaux des projets d’investissement qu’ils financent. Ce rapport étudie surtout la Banque européenne d’investissement, en raison du peu de recherche dont elle a été l’objet à cet égard alors qu’elle est le plus gros prêteur pour le développement en termes de volume des prêts. Le rapport analyse les principes de

¹ See however, for a discussion of the potential of extraterritorial regulation, by the State of origin, of transnational corporations, O. De Schutter, ‘Sovereignty-plus in the Era of Interdependence : Towards an International Convention on Combating Human Rights Violations by Transnational Corporations’, in *Making Transnational Law work in the Global Economy: Essays in Honour of Detlev Vagts*, P. Bekker, R. Dolzer and M. Waibel (eds), Cambridge University Press, 2010, pp. 245–284.

responsabilité substantielle et procédurale qu'elle applique ou qui s'appliquent. Il conclut que la BEI devrait davantage se prévaloir de son obligation de respect des droits européens de l'homme, de respect des règles sociales et environnementales européennes et de l'appareil judiciaire européen pour améliorer sa responsabilité et fiabilité substantielle et procédurale envers les intervenants extérieurs. Ce travail a été publié comme article scientifique dans la revue *Common Market Law Review* (Vol. 49:1), et est publié dans une version légèrement revue dans le livre commun *Foreign Direct Investment and Human Development* (chap. 9)

De plus le prof; Jan Wouters et Nicolas Hachez ont été invités à contribuer à un ouvrage intitulé *The Interaction of International Investment Law with Other Fields of Public International Law* (F. Baetens (ed.), publisher tbc) un chapitre sur ce sujet sous le titre 'International investment dispute settlement in the 21st century: Does the preservation of the public interest require an alternative to the arbitral model?'

Assurer la responsabilité des agences de crédit à l'exportation (ECAs) FDI 3.6 UCL – CPDR Matthias Sant'Ana

Les agences de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements fournissent aux exportateurs et aux investisseurs des crédits, des assurances et des garanties contre les risques encourus dans les activités de commerce et d'investissement. Leur rôle est de compléter les acteurs privés sur les marchés du crédit et de l'assurance. Ces agences ont été de plus en plus soumises à une discipline internationale pour éviter les risques de distorsion commerciale et de subsidiation concurrentielle. Bien que justifiée pour améliorer les externalités positives dans le pays exportateur, ces agences ne prennent pas en compte les effets négatifs que leur activité peut générer dans les pays étrangers (de destination). Depuis le milieu des années 1990, cependant, ces considérations ont été peu à peu incluses dans les projets financiers soutenus par les ECAs. La recherche effectuée dans cette section (voir chapitre 9 de l'ouvrage commun) évalue dans quelle mesure cette évolution est cohérente avec l'exigence, selon le droit international, que les Etats (d'origine en l'occurrence) devraient coopérer pour le développement et prendre les mesures nécessaires pour éviter les impacts négatifs sur les droits de l'homme des activités qu'ils soutiennent dans des pays étrangers. Outre la proposition de normes supplémentaires à intégrer dans la pratique de prêts et d'assurance des ECAs, cette recherche suggère qu'établir des conditions de procédure telles que des études d'impact peut être particulièrement utile et permettrait de déplacer le débat de la résignation dans l'incertitude vers un engagement à formuler publiquement les attentes, les perceptions des risques et les politiques de 'réduction ou d'allègement' (mitigation) des effets négatifs possibles avant toute intervention.

Les agences de crédit à l'exportation peuvent donc être également des 'watchdogs' vis-à-vis des sociétés-investisseurs qu'elles servent.

Workpackage - FDI 4 : Discussion avec experts extérieur

Séminaires les 27-28 mai 2010 avec les experts : Dr Ursula Kriebaum Université de Vienne ; Dr Margot Salomon, London School of Economics

Workpackage - FDI 5 : Publication et présentation des résultats

Une publication commune conclut l'ensemble de la recherche telle que présentée dans ce rapport. Elle sera publiée chez Routledge, Abingdon, sous le titre « *Foreign Direct Investment and Human Development* »

- Chapter 1 : General introduction (Olivier De Schutter, Jo Swinnen, Jan Wouters)
- Chapter 2 : International Investment Law : The perpetual search for consensus (Nicolas Hachez, Jan Wouters, KULeuven – IIL)
- Chapter 3 : Foreign Direct Investment as an Engine for Economic Growth and Human Development : A review of the Arguments and Empirical Evidence. (Liesbeth Colen, Miet Maertens, Jo Swinnen, KULeuven – LICOS)
- Chapter 4 : Determinants of FDI Flows to Developing Countries : The Role of International Investments Agreements. (Liesbeth Colen, Miet Maertens, Jo Swinnen, KULeuven – LICOS)
- Chapter 5 : What type of FDI is Attracted by BITs? (. (Liesbeth Colen, Andrea Guariso, KULeuven – LICOS)
- Chapter 6 : The Host State : Improving the monitoring of International Investment Agreements at the National Level (Olivier De Schutter, UCL – CPDR)
- Chapter 7 : Risk Managers or Risk promoters? The Impact of Export Credit and Investment Insurance Agencies on Human Development and Human Rights (Matthias Sant'Ana, UCL – CPDR)
- Chapter 8 : Improving the Framework of Negotiations on International Investment Agreements, (Philip De Man, Jan Wouters, KULeuven – IIL)
- Chapter 9 : The Role of Development Banks : The European Investment bank's Substantive and Procedural Accountability Principles with regards to Human Rights, Social and Environmental Concerns. (Nicolas Hachez, Jan Wouters, KULeuven – IIL)

Workpackage - FDI 6 : Séminaire doctoral

Des séminaires ont été proposés aux doctorants. Ils se sont tenus annuellement.

Recherche doctorale dans le domaine de l'investissement direct étranger FDI

Liesbeth Colen, LICOS - KULeuven , "Globalization and poverty in West-Africa", KULeuven, LICOS

The increasing globalization of world food markets is characterized by the development of international food supply chains in developing countries and is largely affecting development in these countries. The relation between globalization - trade and foreign investments - and economic growth is generally seen as positive, but there is less consensus on the implications for the poorest ones. Empirical studies in different countries have come to contradicting results on the impact on small farmers and poor households, but only few studies have looked at the overall income and poverty dynamics of this globalization. This research contributes to this debate on the relation between globalization and poverty by a case study of export development in the Senegal River Delta. We measure how and to which extent de development of export food supply chains can affect the welfare of the rural population through production effects, employment effects and spillovers. In particular, we look into the female employment in these supply chains and its effects on food security and education. By comparing these results to similar empirical studies in other countries we try to understand the driving factors behind different development impacts of the globalization process of the food supply chains.

Nicolas Hachez, IIL - KULeuven - "Perspectives for the Emergence of an International Rule of Law in a Global Governance Context -- Normative Benchmarks for a 'Global Rule of Law'", KULeuven IIL

The thesis discusses the concept of rule of law as an ideal for social ordering in the global governance context. As a result of globalization, the rule of law is indeed increasingly invoked in relation to the international order. Doubts remain on the meaning of the concept and on its applicability to the international realm, the regulation of which is increasingly described in terms of a pluralistic and heterogeneous 'global governance'. This research first attempts to clarify the notion of rule of law in the globalization context and to identify a number of practical 'benchmarks' for analyzing the extent to which a social order is organized in a rule of law-like manner. Real-life instances of global governance in the field of food regulation will then be tested against those benchmarks in order to define the extent to which Nicolas' clarified notion of rule of law is actually playing out in international regulation under globalization. The research finally concludes by delineating a normative framework for reflecting upon international law and global governance from a rule of law perspective, and offers prospects for the possible emergence of an international rule of law. Finally, it addresses practical recommendations to international regulatory actors on how to promote the international rule of law. The doctoral thesis is currently in the writing phase, which should be complete by the summer of 2012.

While working on the abovementioned research, three of the four doctoral researchers that were at some point active on the project² engaged in doctoral research. Following is a description and update on advancement of the three doctoral theses.

Philip De Man, IIL – KULeuven (active on the project 2008-2010).

Tying in with the overarching framework of the IAP programme on democratic governance and reflexive theory of collective action, Philip De Man has initiated research for a doctoral thesis on new and flexible approaches to global conflict management. The thesis analyses the conceptual and institutional evolutions that have taken place in the field of conflict management since the end of the Cold War as exemplifications of emerging theories of reflexive governance in the area of global security. The study takes a broad approach to conflict management to include such issues as security *sensu strictu*, conflict prevention, post-conflict reconstruction, the responsibility to protect and human development. Cases selected for in-depth study include the institutionalisation of the United Nations Peacebuilding Commission and crisis management at the European Union. The research undertaken so far is progressing and has yielded a number of articles and book chapters, including some that are currently awaiting publication. The thesis is scheduled for finalisation and presentation late 2012.

Sanderijn Duquet IIL - KULeuven (active on the project 2011-2012) 'Impact of non-traditional international law-making processes in the Flemish region'

The doctoral research and will be supervised by Prof. dr. Jan Wouters and Prof. dr. Geert De Baere. The first long term fundamental research question of the project concerns the assessment of the use and development of soft norms, guidelines and standards in international law: how (questions of law-making), and by whom (actors involved) are these generated? In this, it is assumed that the broad range of standards created at the international level has led to a fragmented legal framework that nevertheless bears the potential to impact domestic law. A comparative framework that includes several norm and standard-setting committees will be established. Case-studies will include

² The four researchers are Leen Chanet (who resigned from the project in 2008), Philip De Man, Sanderijn Duquet and Nicolas Hachez.

public and private actors likely to affect Flemish policy competences. While working towards an answer to the long term questions posed, a series of other questions must be attended, most importantly regarding the legal status of the rules that manifest from these non-conventional norm-creation practices. A second long term fundamental research question focuses on the influence of international norms resulting from non-traditional international law-making activities in the Flemish region. To what extent do these guidelines impact regional regulatory schemes and behavior? To address this, research will be conducted on the role of sub-state public authorities and private actors within institutional and procedural designs of global networks and accountability and review mechanisms. The Flemish-international interaction will therefore be at the center of the researcher's interest. A third long term fundamental research question is formulated having in mind the objective of maximizing Flemish influence in international norm-setting. How can Flemish policy and regulatory schemes influence and shape non-traditional international law-making? In this, the possible impact of both public (the Flemish Parliamentary Assembly, administration, regional representatives,...) and private actors (economic sectors or NGOs involved in standard-sectors) will be analyzed and concrete policy recommendations will be formulated. A doctoral project proposal is being developed along those lines and will shortly be submitted to the doctoral commission of the law faculty for approval.

Matthias Sant'Ana, CPDR - UCLouvain "Structural adjustments and violations of human rights : questions of imputation and international responsibility". UCLouvain, CPDR

The thesis reexamines the reliance of international human rights law on the traditional law of State responsibility in the light of economic globalization. It revisits the question of responsibility in international human rights law in order to take into account the impact of economic liberalization on the enjoyment of human rights and on the ability of States to protect and fulfill human rights, and the emerging role of non-state actors. Starting with an analysis of the impacts of liberalized trade and investment, as well as of structural adjustment plans, on state policy space – i.e., its capacity to regulate and to finance the fulfillment of rights – this thesis examines the responsibility regime applicable to states, international organizations and transnational corporations. With regard to the accountability gaps identified throughout, this thesis will suggest means and mechanisms that could improve human rights protection in an interdependent international economic context.

Claire Debuquois , CPDR - UCLouvain "Investissements fonciers à grande échelle dans les pays du Sud. Quelles implications sociales et environnementales? »

This thesis seeks to examine how the recent trend in large-scale land appropriations in the global South is interacting with titling and privatization schemes in place since the mid-1980s, when structural adjustment became the dominant development paradigm. It will analyse the consequences these phenomena are having on local communities and how freedoms could be better protected through an alternative rights-based development approach.

FDI subnetwork contacts and cooperation with other organisations and Institutions

Il est à noter que depuis le 1er mai 2008, le professeur Olivier De Schutter (CPDR-UCL) est le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation. Dans le cadre de cette fonction, il doit faire rapport au Conseil des Droits de L'Homme des Nations Unies et à l'Assemblée générale des Nations Unies des obstacles à la pleine réalisation du droit à l'alimentation et doit faire des recommandations aux gouvernements sur cette question. Une des questions centrales est l'investissement direct international (FDI) dans l'agriculture et le rôle des entreprises multinationales dans le secteur de l'agro-alimentaire – deux

thèmes qui sont étroitement liés à la recherche sur les investissements directs étrangers de ce projet et auxquels la thèse de Liesbeth Colen (KULeuven) est consacrée. Dans le cadre de ce mandat, le prof. De Schutter a organisé nombre de consultations auprès de diverses parties prenantes (intervenants) et des conférences, il est lui-même ‘speaker’ à des conférences internationales. La complémentarité de cette fonction de Rapporteur spécial avec la recherche sur l’Investissement étranger (FDI) du programme IPAI VI/6 DEMOGOVI est telle qu’un nombre d’hypothèses de recherche et de recommandations développées dans le projet ont inspiré les recommandations faites par le professeur De Schutter en sa qualité de rapporteur spécial.

La professeur J. Swinnen est membre de l’ “advisory Committee” du Rapporteur spécial sur le droit à l’alimentation.

1. 3. The collective action for the Microbiological Science Commons - BIOGOV

UGent : Department of Applied Mathematics, Prof. P. Dawyndt

UGent : Microbiology, Prof. P. De Vos

UGent : Kermit, Prof. B. De Baets

PhD researchers : B. Verslippe, W. De Smet

UCL-CPDR: Prof. T. Dedeurwaerdere, PhD researchers C. Frison,

UCL-ELIM (MUCL): Prof. S. Declerck, PhD researcher M. Amalfi

Introduction et contexte

Ce projet thématique veut étudier les mécanismes d'apprentissage collectif dans le monde en rapide expansion des biens communs de ressources génétiques et plus particulièrement dans le domaine de la microbiologie et ce pour trois raisons principales : (1) Comme avec d'autres domaines thématiques de ce projet PAI, c'est un champ de recherche où des réponses innovantes ont été proposées pour dépasser les solutions conventionnelles qu'elles soient basées sur les mécanismes auto-régulateurs des marchés ou qu'elles soient imposées par des politiques publiques (top down). (2) Au plan plus pratiques, si l'on reconnaît ces limitations, les décideurs en politique scientifique et les gestionnaires des ressources génétiques ont de manière croissante recherché des méthodes participatives pour organiser et intégrer des collections vastes et diverses de ressources génétiques indispensables au niveau mondial en exploitant les avancées actuelles dans les technologies informatiques. (3) Les biens communs 'microbiens' sont un domaine en développement rapide, avec une croissance continue des 'bioportails' accessibles et une communauté active de scientifiques, de professionnels de la conservation, et de travailleurs sur le terrain qui promeuvent les réseaux mondiaux collaboratifs d'accès libre. Ce domaine a été cité comme étant un exemple majeur d'action collective pour les biens communs de la connaissance aujourd'hui. Les membres de l'équipe de Gand (UGENT) de notre projet sont en première ligne de ces recherches sur les dispositifs techniques et le CPDR (UCL) sont

L'hypothèse spécifique qui guide la recherche de cette thématique s'appuie sur l'hypothèse fondamentale du projet dans son ensemble. Comme dans d'autres cas d'innovation dans la gouvernance participative, la transformation nécessaire des identités 'locales' dans la constitution d'une infrastructure mondiale de recherche n'arrivera pas comme une conséquence automatique de l'existence des méthodologies participatives mises en œuvre dans et par les réseaux informatiques. D'une part, et dans la ligne de l'approche pragmatiste des acteurs collectifs, un développement continu de l'expérimentation institutionnelle avec des biens communs microbiens intégrés au plan des réseaux internet (informatiques) dépendra de l'apprentissage social de nouvelles significations et des capacités civiques à une échelle mondiale. D'autre part, cependant, cet apprentissage social ne peut dépendre seulement, d'une manière rétrospective, de cadres cognitifs déjà existants et de compréhensions communes alors qu'il sera confronté à de nouveaux défis tels que la marchandisation croissante des organismes vivants et les menaces sur la biodiversité.

Des compréhensions nouvelles communes doivent être développées dans le long terme pour pouvoir surmonter les obstacles une expansion accrue de l'expérimentation institutionnelle dans les réseaux internet.

Le 1^{er} workpackage (WP BIOGOV 1) a pour objectifs (I) de développer un cadre d'analyse pour permettre de générer des hypothèses sur l'influence possible de la gouvernance sur la réussite ou l'échec de l'action collective et de l'apprentissage social. (II) de faire un diagnostic, sur la base de cadre d'analyse, des opportunités et des limitations associées aux divers outils destinés à encourager l'action collective dans le domaine principal des biens communs microbiens.

Les 2^{ème} et 3^{ème} workpackages sont destinés à une analyse systématique dans le domaine des biens communs microbiens de nouveaux mécanismes pour restructurer la recherche collaborative créés par les technologies de réseaux informatiques par les méthodes computationnelles récentes.

L'objet du 4^{ème} workpackage est (i) d'évaluer les améliorations à apporter, sur base des recherches faites dans les WP 2 et 3, pour rencontrer les besoins en ce qui concerne l'apprentissage social pour sortir des blocages dans les processus d'apprentissage au-delà d'un mode retrospectif ; (ii) de tester la capacité de ces améliorations de susciter les conditions 'génétiques' c'est-à-dire favorisant la transformation des identités collectives au sein de réseaux hétérogènes de plus de 50 collections internationales et d'autres parties prenantes.

Méthodologique

L'objectif de cette recherche thématique est d'analyser les conditions 'génétiques' pour un gouvernance participative réussie dans la construction de biens publics mondiaux microbiens.

Pour atteindre cet objectif ce projet thématique a été organisé phases en accord avec la structure de la recherche du projet :

- Analyse des limitations des approches actuelles de la gouvernance des biens communs microbiens. : revue de la littérature, et analyse approfondie d'études de cas sur les principales initiatives mondiales pour la constitution de biens communs microbiens. (WP BIOGOV 1);
- Développement de propositions basées sur une analyse systématique des nouvelles méthodes participatives destinées à dépasser les limitations ou les problèmes observés (WP BIOGOV 2 and WP BIOGOV 3);
- Formulation d'un nouvel ensemble de questions avec lesquelles examiner les améliorations suggérées de manière à s'assurer que les conditions pour faire émerger la transformation nécessaire des identités existent bien, transformation indispensable à des avancées réussies. (WP BIOGOV 4).

Résultats de la recherche

Workpackage - BIOGOV 1 : Design institutionnel des réseaux mondiaux pour le partage de l'information des ressources microbiennes

UCLouvain-CPDR : Prof. Tom Dedeurwaerdere, Post-Doc researcher : B. Six , Jose-Maria Iglesias; PhD researchers: C. Frison,

UGent : Prof. P. De Vos, P. Dawyndt, B. De Baets ; PhD researchers B. Verslippe, W. De Smet

UCLouvain-MBLA : Prof. S. Declerck, PhD researcher: M. Amalfi

Ce workpackage avait 2 objectifs : (1) développer un cadre qui permette de générer des hypothèses quant à l'influence possible de la gouvernance sur la réussite ou l'échec de l'action collective ; (2) faire un diagnostic, sur base de ce cadre, des opportunités et des limitations associées aux divers outils destinés à encourager l'action collective dans les biens communs (microbiens en l'occurrence)

Il s'est appuyé sur une revue systématique de la littérature scientifique et une étude de cas approfondie sur la constitution de biens communs 'microbiens'.

(1) Pour répondre au premier objectif, dans une situation où échanges de données entre scientifiques et collections de culture sont fréquemment informels sans accord écrit, et supposent mais ne vérifiant pas l'usage exclusif pour la recherche, deux documents ont été produits : une contribution à ouvrage collectif par T. Dedeurwaerdere en 2009. *The role of law, institutions and governance processes in facilitating access to genomics research, in Gene Patents and Clearing Models. From Concepts to Cases*, ed. G. Van Overwalle, Cambridge (UK) : Cambridge University Press : 365-380 et une monographie finalisée en 2012 et sous presse par « Dedeurwaerdere, T. with Reichman ,J., and Uhler, P., (2012 forthcoming) *Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons*. Cambridge University Press ». **(BIOGOV -1.1)**

(2) Les échanges de matériel microbien se fait encore essentiellement de manière informelle et sur la supposition que cela ne sera utilisé que par des scientifiques. Il y a cependant une tendance à formaliser ces échanges. Pour répondre au deuxième objectif à savoir de diagnostiquer, sur base du cadre proposé, les opportunités et limites des divers outils conçus pour encourager l'action collective dans les biens communs microbiens, et proposer ainsi de meilleurs dispositifs. Notre recherche a proposé des études de cas approfondies pour analyser systématiquement les cadres institutionnels :

1/ une évaluation quantitative et qualitative (Dedeurwaerdere, Iglesias, Halewood and Weiland, 2009, *The use and exchange of microbial genetic resources for food and agriculture. Background Study Paper of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture*, n°46, 67 pp . **(BIOGOV - 1.2)**

2/ D'autres études ont documenté le l'étendue du partage des ressources 'digitales' ou électroniques en collaboration avec la ' US National Academy of Sciences' sur le problème de l'accès aux publications électroniques - accès libre ou lecture seulement ou encore avec souscription et rémunération des auteurs. L'objectif étant de permettre l'accès le plus large possible aux matériaux de recherche essentiels tout en tenant compte des contraintes de bio sécurité et de qualité de la gestion des

échanges. See also « Dedeurwaerdere, T. with Reichman, J., and Uhlir, P., (2012 forthcoming) *Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons*, Cambridge University Press ».

Enfin, **(BIOGOV- 1.3)** une réflexion sur et rapport sur le design institutionnel. Lignes de conduites pour le design institutionnel pour le renforcement des capacités réflexives des acteurs et des institutions

Publications principales résultant de ce workpackage

- Dedeurwaerdere, T. 2010. Self-governance and international regulation of the global microbial commons: introduction to the special issue on the microbial commons. *International Journal of the Commons* 4(1) : 390-403
- Frison, C., and Dedeurwaerdere, T. 2010. Intellectual property and mechanisms for facilitated access to genetic resources in the treaty on plant genetic resources for food and agriculture. *European Intellectual Property Review*, Issue 1 : 1-8.
- Dedeurwaerdere, T. 2009. The role of law, institutions and governance processes in facilitating access to genomics research, in *Gene Patents and Clearing Models. From Concepts to Cases*, ed. G. Van Overwalle, Cambridge (UK) : Cambridge University Press : 365-380.
- Dedeurwaerdere, T. with Reichman, J., and Uhlir, P., (2012 forthcoming) *Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons*. Cambridge University Press.
- Dedeurwaerdere, T., (2010), “Global microbial commons: institutional challenges for the global exchange and distribution of microorganisms in the life sciences”, in *Research in Microbiology*, 161(6), pp. 414–421.
- Dedeurwaerdere, T., (2012) Design Principles of Successful Genetic-Resource Commons for Food and Agriculture T., *International Journal of Ecological Economics and Statistics* 26(3): 32-46.
-

Workpackages - BIOGOV 2 et BIOGOV 3 : Analyse technique, sociale et légale d’un modèle prototype - Processus de participation et d’évaluation et structure technique

*U.Gent : Prof. De Vos, Prof. P. Dawyndt, Prof. B. De Baets– PhD researchers : B. Verslippe, W. De Smet
UCL-CPDR : Prof T. Dedeurwaerdere*

Les workpackages 2 et 3 ont été consacrés à une analyse systématique, dans le domaine des biens communs microbiens, des nouveaux mécanismes pour restructurer l’entreprise collaborative créée par les technologies des réseaux Internet et les nouvelles méthodes de calcul. La collaboration via internet se confirme à travers une nouvelle génération d’applications. Cette tendance se manifeste dans les infrastructures scientifiques majeures dans les sciences du vivant tel que le vaste espace multidimensionnel d’information construit au cours des années par la communauté de recherche en génomique et coordonné actuellement par l’Institut Bio-informatique Européen (EBI). Le portail StrainInfo, projet ambitieux et complexe, a été développé par l’Université de Gand, dans ce projet PAI, comme projet pilote pour permettre le travail d’investigation sur ces nouveaux mécanismes dans le domaine microbien. Les workpackages 2 et 3 ont permis une analyse systématique des opportunités d’intégration digitale des biens communs microbiens, d’envisager propositions de méthodes de design par l’amélioration du portail StrainInfo et de mettre en réseau avec les initiatives collaboratives internationales majeures telles qu’EBI et que la Base de données de séquence DNA (Genbank-EMBL-DDBJ).

- **Le portail StrainInfo** [StrainInfo.net bioportal](http://StrainInfo.net/bioportal) : lancement comme plateforme ouverte au public. Synchronisation avec un nombre croissant et augmentation du nombre de BRC (biological resource Centre) intégré dans le portail et élargissement des utilisateurs. Et suite à ces développements, 'redesigning' et perfectionnement du portail, des logiciels et bases de données sous-jacents. Lancement du 'nouvel StrainInfo' dès 2008. (**BIOGOV 2.1 et 3.1**).

Une conférence internationale a été organisée à Gand les 12 et 13 juin 2008, sous la direction de l'équipe de UGENT, sur la construction d'une infrastructure dans la recherche microbienne traitant des questions de bio-informatique, de droits de propriété intellectuelle, des accords de transfert des matériels microbiens, de text mining (fouille de textes) et d'intégration avec des bases de données de génomes voir le site <http://www.microbialcommons.org/>- (**BIOGOV 2.3**)

- **Make Histri project** : chaque transfert d'une souche entre un BRC et un chercheur individuel ou un autre BRC représente un risque de contamination ou d'erreur pouvant affecter les résultats scientifiques. Pour pouvoir retracer les incohérences ou écarts possibles liées à une défaillance dans la conservation de l'authenticité du matériel transféré, nous avons cherché à reconstruire l'histoire de l'échange (Histri) de toutes les souches bactériennes ou de type archaéa pouvant être déduites des informations fournies par les catalogues des BRC. Un histri visualisé comme une arborescence contient tous les numéros des souches imputées allouées aux différentes cultures d'une souche donnée, annotée d'informations supplémentaires sur chaque dépôt. (**BIOGOV 3.1 et 3.2**)

- **Microbial Common Language** : L'échange d'information microbienne et synchronisation avec StrainInfo : Ce projet a proposé un 'Microbiological Common Language (MCL) destiné à standardiser l'échange électronique de 'méta-informations' sur les micro-organismes. Le standard est conçu comme un cadre pour la description 'riche' du matériel microbien, depuis l'information sur les processus d'échantillonnage et d'isolation jusqu' aux propriétés biochimiques des matériels microbiens décrits grâce à l'accessibilité dans les BRCs. Ce langage a été amélioré dans ses performances, intégration sémantique améliorée et ce avec l'accent mis sur l'isolation de l'habitat et sur les champs d'information de lieux : intégration sémantique de l'isolation de l'habitat et du lieu (Semantic integration of isolation habitat and location) (**BIOGOV 3.2** UGENT W. De Smet and B. Verslippe)

- **INSDC Connection**. StrainInfo a été connecté à des sources d'information et des références plus larges que les BRCs telle que l'INSDC (International Nucléotide Sequence dataBase Collaboration). Cela a impliqué des identifiants uniques mondiaux, des ontologies et des services internet qui permettent l'accès – machine et l'interprétation de « l'objet modèle » unifié à la base du bio-portail StrainInfo.net.

StrainInfo comme outil de données. Des améliorations ont également été apportées sur de nouveaux outils pour accéder aux données. Cela a impliqué des nouvelles séquences de classement de qualité mais aussi des accès améliorés via **les services web**.

- **Web UI data Collection** : Une application a été mise au point dans StrainInfo pour permettre aux utilisateurs de collecter rapidement une liste de 16SrRNA 'gene sequence' pour tout taxon de leur choix.

- **Genomic Rosetta Stone – GRS** – Le partage des données en génomique et l'étude des séquences de gènes sont complexes car ces informations sont partielles et éparpillées sur diverses ressources (dont Strain Info). Le Genomic Standard Consortium veut fournir des standards et des outils qui encadrent tout le processus de la génération de données, de leur publication et de leur utilisation. GRS service a été également intégré dans StrainInfo.

Le projet StrainInfo et les questions informatiques et techniques qu'il a soulevées ont fait l'objet de nombreuses participations à des colloques et autres réunions scientifiques comme présenté dans les rapports annuels.

Ce travail a aussi fait l'objet de publications dont les plus importantes (**BIOGOV 3.3**) :

- Verslyppe, B., Kottmann, R., De Smet, W., De Baets, B., De Vos, P., and Dawyndt, P. 2010. Microbiological Common Language (MCL): a standard for electronic information exchange in the Microbial Commons. *Research in Microbiology*. *Research in Microbiology* 161(6), 439-445. doi:10.1016/j.resmic.2010.02.005
- Verslyppe, B., De Smet, W., De Baets, B., De Vos, P. and P. Dawyndt, P., (2010) Make Histri: reconstructing the exchange history of bacterial and archaeal type strains. *Systematic and Applied Microbiology*. doi:10.1016/j.syapm.2011.01.004
- Slabbinck, B., Dawyndt, P., Martens, M., De Vos, P. and De Baets, B. 2008. TaxonGap: a visualisation tool for intra- and inter-species variation among individual biomarkers. *Bioinformatics* 24(6) : 866-867.
- Vandamme P., Dawyndt P. (submitted). Classification and identification of the Burkholderia cepacia complex: past, present and future. *Systematic and Applied Microbiology*.
- Verslyppe, B., De Smet, W., De Baets, B., De Vos, P. and P. Dawyndt, P., (2010) The Straininfo platform: introducing passports for microorganisms providing an integrated electronic description.
- De Smet, W., (2010) State of the Genomic Rosetta Stone: Where do we go from here?
- W. De Smet, B. Verslyppe, K. De Loof, P. De Vos, B. De Baets and P. Dawyndt. "Quality sequence selection through Multi-Criteria Analysis." (Unpublished)
- W. De Smet et al. "SeqRank: Automated sequence collection and ranking for the web" (Unpublished)
- W. De Smet et al. "The Genomic Rosetta Stone: Past, Present and Future" (Unpublished)

Workpackage - BIOGOV 4 : Analyse technique, sociale et légale d'un modèle prototype – Test du modèle prototype

UCLouvain : MBLA Prof. S. Declerck, PhD researcher : Mario Amalfi

UCLouvain : CPDR Prof T. Dedeurwaerdere

UGent : MICRO –

Prof. P. DeVos, Mrs D. Janssens

Le 4ème workpackage avait 2 objectifs :

Le *premier objectif* est d'évaluer comment les améliorations faites dans les workpackages 2 et 3 rencontrent les *besoins d'apprentissage* identifiés au workpackage 1 et si et dans quelle mesure un approfondissement de cet apprentissage est requis pour dépasser le processus d'apprentissage établi voire bloqué dans un mode rétrospectif comme décrit précédemment. Ce premier objectif devait permettre d'identifier les besoins de « capacity building » de la transformation des identités des acteurs dans le domaine de la gouvernance de la biodiversité.

Le *second objectif* est de tester la capacité des améliorations proposées de satisfaire les conditions génétiques pour la transformation des identités collectives au sein d'un réseau

hétérogène de plus de 50 collections participantes et autres intervenants majeurs. Le potentiel pour cette transformation est supposée être un donné qui est produit par les tentatives d'élargir davantage la coopération dans les biens communs microbiens par des moyens électroniques

Deux projets spécifiques sont en cours pour rencontrer ces objectifs :

(a) Le premier a analysé les problèmes existants et les questions en suspens dans le domaine des biens communs microbiens – et en particulier dans le sous-domaine des collections de champignons (funghi) et de manière élargie les processus d'apprentissage des différents intervenants (stakeholders) dans le champ de l'agro diversité.

Les outils, équipements et fonctionnement de la plateforme StrainInfo.net ont été discutés avec le laboratoire de mycologie (UCL) pour une extension du système mis au point dans le ce projet PAI VI vers les collections MUCL (mycothèque de l'UCL). Un accord de base (standard) a été discuté pour le transfert de matériel vers la collection MUCL entre les différents intervenants : représentant d'ONG (Bioversity), l'organisation couple des entreprises de contrôle biologique, le prof. S. Declerck (Mycothèque UCL), Mrs D. Janssens (UGENT – Laboratory of Microbiology and representative of the BCCM direction committee), prof. Dedeurwaerdere (UCL - CPDR BIOGOV Unit). Cet accord préliminaire conduira à un accord standard pour ce type de transferts. (Réunion Montpellier avril 2011)

Par ailleurs, un travail a été accompli lors des deux ateliers organisés à Bruxelles et Montpellier également, en partenariat avec la FAO pour tester plus largement les besoins sur le plan des processus d'apprentissage sur les concepts fondamentaux d'accès et de partage des données ;

(b) le deuxième a étudié les processus d'apprentissage dans une série de dialogues entre d'experts et 'multistakeholders' initiée par l'unité BIOGOV du CPDR, en collaboration avec la Commission sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (ONU) dans le contexte du mandat de la Commission de travailler sur l'accès et le partage des profits (bénéfices) dans les ressources génétiques microbiennes pour l'agriculture et l'alimentation. Ce travail a été mené dans la perspective qu'ont les Intervenants (parties prenantes) sur le concept de « crop commons ». Il a été conduit sur la base de l'histoire des négociations qui ont conduit au Traité International sur les ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation. Voir Frison, C., López, F. and Esquinas-Alcázar, J. T (eds.) "Plant Genetic Resources and Food Security - Stakeholder Perspectives on the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture", Earthscan (July 2011) Le système multilatéral de partage des bénéfices selon le Traité est aussi analysé dans une monographie sur "*Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons*" (cf. *infra*) où les résultats principaux de l'unité BIOGOV dans le PAI VI ont été présentés comme l'un des 2 prototypes sur lesquels des propositions de stratégies de propriété intellectuelle peuvent être développée pour les régimes de biodiversité.

Plus largement, les propositions spécifiques concernant les stratégies de propriétés intellectuelles dans le régime de biodiversité, basées sur le travail effectué sur le standard 'ECCO MTA' et sur l'environnement ouvert de recherche que représente le Bio portail StrainInfo.net ont été développées et présentées dans la monographie écrite en

collaboration avec Jerome Reichman (Duke University Law school) and Paul Uhlir (international expert of digital information infrastructures, US National Academies of Science, US) et citée « *Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons* »

Le travail de recherche dans ce projet PAI sur le prototype Straininfo, les questions d'apprentissage collectif d'accès et de partage des bénéfices, les stratégies de propriété intellectuelle dans la biodiversité a permis de développer d'examiner et de tester son utilisation dans une infrastructure informatique de grande envergure pour les métagénomique en milieu marin. Un workpackage y est consacré dans le projet intégré MICROB3 financé par le 7ème plan cadre européen pour la recherche. «Intellectual Property Management for Marine Bioprospecting »

- Dijkshoorn, L, Dedeurwaerdere, T., and De Vos, P. 2010. Special Issue on “Global Microbial Research Commons”. *Research in Microbiology*. (Forthcoming in June.)
- Daniel, H.-M., Gandham, S. P. 2010. The role of culture collections as an interface between providers and users: the example of yeasts. *Research in Microbiology*. (In press; available online 1 March 2010.)
- Dedeurwaerdere, T., Iglesias, M., Weiland, S., Halewood, M. 2009. The use and exchange of microbial genetic resources for food and agriculture. Background Study Paper of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture 46.
- Dedeurwaerdere, T. 2010. Global microbial commons: institutional challenges for the global exchange and distribution of microorganisms in the life sciences. *Research in Microbiology*. (In press.)
- Frison, C., López, F. and Esquinas-Alcázar, J. T (eds.) “Plant Genetic Resources and Food Security - Stakeholder Perspectives on the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture”, Earthscan (July 2011)
- Dedeurwaerdere, T., 2011 (September), “Microbial Commons: Overview of the Governance Considerations—A Framework for Discussion”, in *Designing the Microbial Research Commons: Proceedings of an International Workshop*, ed. by Paul Uhlir, National Research Council of the National Academies, Washington D.C.: The National Academies Press, pp. 169-176 ;
- Dedeurwaerdere, T., (2010), “Global microbial commons: institutional challenges for the global exchange and distribution of microorganisms in the life sciences”, in *Research in Microbiology*, 161(6), pp. 414–421.
- Dedeurwaerdere, T., (2010), “Self-governance and international regulation of the global microbial commons: introduction to the special issue on the microbial commons”, in *International Journal of the Commons* 4(1), pp. 390–403.
- Dedeurwaerdere, T., and Weiland, S., (2010), “Change in forest governance in developing countries – in search of sustainable governance arrangements”, in *International Journal of the Commons*, 2010, 4(2): 683-686.
- Reichman J., Dedeurwaerdere T. and Uhlir P. *Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons*. Cambridge University Press.
- Marie Schloen, Sélim Louafi, Tom Dedeurwaerdere. ‘Access and Benefit-sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture – Current Use and Exchange Practices, Commonalities, Differences and User Community Needs.’ CGRFA n 59, July 2011 ; on line at <http://www.fao.org/docrep/meeting/023/mb720e.pdf>
- Tom Dedeurwaerdere, 2012, Design Principles of Successful Genetic-Resource Commons for Food and Agriculture. *International Journal of Ecological Economics and Statistics* 26(3): 32-46.

Recherches doctorales dans le domaine de la gouvernance de la biodiversité :

Wim De Smet – UGENT - Department of Applied Mathematics and Computer Science-
La recherche de Wim De Smet se poursuit sur les différentes composantes mathématique et technique du Bioportal StrainInfo

Bert Verslippe – UGENT - Department of Applied Mathematics and Computer Science-
Bert Verslippe a conclu sa recherche doctorale et a défendu sa thèse publiquement le 5 juillet 2012 : "StrainInfo: from microbial information to microbiological knowledge"-

Christine Frison – UCL - CPDR (BIOGOV Unit):
Cette recherche en droit doctorale approche de sa conclusion, elle porte sur : " Facilitated Access to Genetic Resources and Benefit Sharing Mechanisms: an analysis of the Multilateral System of Access and Benefit Sharing of the International Treaty of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture"

Fulya Batur – UCL - CPDR (BIOGOV Unit)
Cette recherche en droit sur "National Implementation of the International Legal Regime Governing the Access and Protection of Plant Genetic Resources, A case study of Turkey" est en cours et la conclusion est prévue en 2013.

Mario Amalfi – UCL – MBLA laboratoire de microbiologie

1. 4. Corporate Governance

Introduction

La crise majeure qui s'est ouverte en 2008 a fait naître de lourdes interrogations sur la pertinence du modèle de *Corporate governance* (ci-dessous CG) qui, depuis une vingtaine d'années, occupait quasiment sans partage le devant de la scène. Ce modèle empruntait au courant dominant et même hégémonique de théorie économique ses deux traits essentiels :

- une *vision de la firme* (ci-dessous : de l'entreprise) comme « nœud de contrats » qui entraîne une vision de la gouvernance où le groupe de référence, implicitement considéré comme homogène, est constitué par les actionnaires. Toutes les autres parties prenantes (les *stakeholders*) de l'entreprise (personnel, clients, fournisseurs, créanciers, collectivités d'insertion de l'entreprise,...) sont considérées comme adéquatement protégées par le contrat qui les lie à la personne morale (la « société »), propriétaire des actifs. De telle sorte que les actionnaires, les fournisseurs de « capital à risque », sont considérés comme étant les seuls à supporter les « *risques résiduels* » de l'entreprise. Le souci d'efficacité, seul critère jugé adéquat de la pertinence des décisions économiques, commande donc de leur attribuer tous les « *droits de décision résiduels* », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été attribués par contrat à une autre des parties prenantes. Agissant rationnellement de manière à maximiser leur surplus (la « *valeur actionnariale* »), les actionnaires maximisent la probabilité que les autres parties prenantes obtiennent les rétributions qui leur sont contractuellement dues ;
- une *vision du marché financier* non pas uniquement comme ce qu'il est réellement : un instrument collectif de création de la *liquidité*, mais comme une machine sociale apte à produire de la *valorisation* « vraie ». L'*Efficient Market Hypothesis* des années 1970, fondée sur une épistémologie essentialiste et substantialiste, est rapidement devenue le dogme fondateur de la *Théorie financière moderne*, où le prix de marché est considéré comme l'approximation la plus fiable – elle est par ailleurs la seule observable – de la « vraie valeur » (*fair value*) des actifs, tant réels que financiers. C'est, en particulier, ce concept qui focalise les normes internationales de la communication financière, les IFRS.³

La théorie dominante de la CG est en conséquence centrée sur la maximisation de la « valeur actionnariale » et sa problématique réduite au règlement, dans le cadre de la fameuse « théorie de l'agence »,⁴ des conflits d'intérêts entre actionnaires et dirigeants, au moyen de *contrats incitatifs* adéquatement calibrés et de *dispositifs d'autorégulation*

³ International Financial Reporting Standards

⁴ Le terme « agence » est une traduction française peu heureuse du terme « *agency* » qui, dans le vocabulaire juridique anglo-saxon désigne le contrat de mandat. Les principaux dirigeants d'une société en sont, en effet, les « mandataires sociaux ».

encadrés par des *codes de gouvernance* dont le respect garantira l'efficacité du conseil d'administration et du management exécutif en même temps que la *transparence*, c'est-à-dire la disponibilité et la fiabilité de l'information indispensable pour permettre l'évaluation de l'entreprise par les agents économiques qui se trouvent à l'extérieur de celle-ci.

La *théorie de la gouvernance* qui sous-tend le programme de recherche dit DEMOGOV (*Democratic Governance*) proposé par notre réseau pour ce PAI VI, de même que pour le programme dit REFGOV (*Reflexive Governance*) réalisé de manière quasi-simultanée dans le cadre du *Framework Programme FP 6* de l'Union Européenne, est exposé dans l'*Overview Report* de 2009, ainsi que dans les ouvrages publiés en mai 2010 à l'occasion de la conférence internationale organisée conjointement à Bruxelles dans le cadre de ces deux programmes.⁵ Dans la perspective développée par ces travaux, tout dispositif de gouvernance se doit de répondre à une double exigence de « réflexivité » et de « démocratie ». Par « réflexivité », on entend la capacité – collective, en l'occurrence – d'un retour critique sur la perception qu'on a du « contexte » par rapport auquel un dispositif normatif doit être établi, sur l'usage concret qui pourra être fait de ce dispositif par les acteurs et, dans la majorité des cas, sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à ce contexte pour favoriser la réalisation des objectifs qu'on s'est assignés. Quant au terme « démocratie », il manifeste l'exigence que la structure de gouvernance adoptée soit à même de satisfaire au mieux les attentes normatives de toutes les parties prenantes (*stakeholders*) de l'action collective. Si on se réfère aux avancées récentes de la science et de la pratique politiques, la gouvernance peut être alors définie comme consistant dans « ...l'établissement et le fonctionnement d'institutions – comprises non pas tant comme des 'organisations' que comme des 'règles du jeu' – qui définissent les différents acteurs et leurs prérogatives aussi bien dans la coopération à la réalisation des objectifs de la collectivité que dans la résolution des conflits susceptibles de se produire »⁶.

C'est ainsi que les avancées les plus récentes des sciences sociales définissent les conditions nécessaires de la pertinence et de légitimité d'un système de gouvernance, elles-mêmes conditions de possibilité de l'«effectuabilité» d'un tel système. Cette présentation, bien que sommaire, permet déjà une prise de conscience intuitive des multiples ambiguïtés et insuffisances de la conception dominante de la CG. C'est sur la base de telles intuitions que notre sous-réseau CG s'est structuré en trois *work packages* fortement complémentaires :

- *Work package n° 1 : La gouvernance de l'entreprise-réseau*

Déjà lourdement critiqué sur des dimensions essentielles de sa construction – notamment le fait de considérer que les actionnaires sont la seule des parties prenantes de l'entreprise à subir les risques résiduels de l'entreprise⁷ – lorsqu'il s'agit de l'entreprise classique, intensive en capital physique, le modèle dominant de CG

⁵ Lenoble J. & Maesschalck M. (2010), *Democracy, Law and Governance*, Farnham (UK), Ashgate Publ.; de Schutter O. & Lenoble J. (édit.) (2010), *Reflexive Governance – Redefining the Public Interest in a Pluralistic World*, Oxford (UK) & Portland (Oregon), Hart Publishing.

⁶ MADELIN, dir. (2001), Renforcement de la contribution de l'Europe à la gouvernance mondiale, Groupe de travail n° 5, Bruxelles, Union Européenne, p.5.

⁷ Alors que la disparition d'une entreprise ou même seulement une modification significative de son schéma d'activité ne manque pas, dans la majorité des cas, d'être une source de dommages irréversibles à tout le moins pour certains travailleurs ou certains sous-traitants.

s'avère encore plus inadéquat et simpliste lorsqu'il s'agit de la « nouvelle entreprise », intensive en capital humain, et a fortiori à propos des formes d'entreprise apparues récemment (entreprise-réseau, entreprise virtuelle,...). Dans de tels contextes, opérer de manière à la fois légitime et efficace la balance des intérêts des multiples catégories de parties prenantes à la constitution de la « chaîne de valeur » requiert des modes de gouvernance beaucoup plus flexibles et complexes que les chercheurs du LENTIC (ULg) ont choisi comme objet de recherche au sein de ce programme.

- *Work package n° 2 : Devoirs fiduciaires des administrateurs et dirigeants et structure légale de la firme*

Les notions connexes d'« intérêt social », de « devoirs fiduciaires » et d'« intérêt général » sont loin de pouvoir faire l'objet d'une définition valable en tout temps et en tout lieu. Elles demandent au contraire à être fortement contextualisées en fonction des formes structurelles extrêmement variées que prend aujourd'hui l'action collective entrepreneuriale.

Dans ce *work package*, tous les participants au sous-réseau CG, bien que conscients de ce que cette approche ne pouvait manquer de déboucher sur des productions de natures très diverses, ont jugé utile de contribuer, en fonction de leurs orientations de recherche propres, à l'établissement d'une cartographie des formes structurelles de gouvernance et des problèmes spécifiques que celles-ci suscitent.

Deux entités (UCL-CPDR et UCAM-CBR) ont toutefois choisi de traiter de manière plus approfondie une problématique présentant un intérêt tout particulier, celle de la gouvernance des fonds de pension. En effet, celle-ci, d'une part, ne peut en rien être réduite à une relation bipolaire du type agent-principal : il s'agit fondamentalement d'une relation plus complexe et au minimum triangulaire (employeur, gestionnaire de fonds, bénéficiaires). Et, d'autre part, l'investissement des contributions se fait dans un large mesure en actions de société, classe d'actifs financiers qui, sous l'influence de la théorie contestable de l'efficacité des marchés financiers, est devenue une « quasi-monnaie » utilisée notamment pour payer des achats de sociétés ou des salaires, en particulier des salaires différés – suite, dans ce dernier cas, au passage massif du système de pension « *defined benefit* » au système « *defined contribution* ».

- *Work package n° 3 : La régulation du système financier*

- Ce *work package* avait été initialement conçu comme une évaluation des procédures adoptées et des actions mises en œuvre par l'Union Européenne pour la régulation du système financier. Dès la mi-2008, il est apparu clairement que cette problématique devait être traitée dans sa dimension globale et recentrée sur la compréhension des causes et des mécanismes de la crise financière mondiale en vue de réfléchir sur les modalités d'une re-régulation considérée très largement, sinon unanimement comme indispensable. Ce travail a été pris en charge par l'UCL-CPDR, avec le support d'UCAM-CBR qui a fait à ce *work package* l'apport d'une part de sa production sur cette question.

Rappel méthodologique

Le schéma directeur adopté pour cette recherche organisait celle-ci en trois phases :

- Une évaluation critique des fondements théoriques de la littérature existante en matière de CG
- La « traduction » des conditions générales d'efficacité de l'action collective définies par la TNU (*Theory of the Norms Unit* des réseaux conjoints DEMOGOV et REFGOV) en problématiques spécifiques de CG
- La formulation de propositions de politique destinées à promouvoir la mise en place de processus régulatoires efficaces, réflexifs et démocratiques.

Le processus de coordination du programme de recherche a consisté pour l'essentiel en :

- des réunions trimestrielles dites d'« intervision » entre les entités belges impliquées dans le programme (coordination : Prof. R. Cobbaut, UCL-CPDR)
- un séminaire annuel de deux ou trois jours en commun avec le sous-réseau CG du programme REFGOV (coordination : Prof. S. Deakin, UCAM-CBR)

Synthèse des résultats

Workpackage - CG 1 : La gouvernance de l'entreprise réseau (ULg – Lentic)

L'objectif assigné à ce WP était d'explorer l'évolution de la CG dans un contexte de généralisation des « formes réseaux », et en conséquence d'interdépendance croissante entre des acteurs divers (employeurs, actionnaires, donneurs d'ordres, partenaires d'affaires, travailleurs, syndicats, collectivités locales, autorités, etc.) et aux intérêts a priori difficilement conciliables.

En cohérence avec la méthodologie d'analyse en trois étapes décidée collectivement afin de permettre une meilleure « transversalisation » des résultats, les travaux menés par le Lentic entre 2007 et 2011 ont été structurés en trois temps.

Analyse critique des modèles théoriques traditionnels de la gouvernance

Les dispositifs classiques de gouvernance restent confinés à l'intra-organisationnel ou au secteur, mais ne permettent pas d'encadrer les nouvelles formes d'interdépendance. Or, les dynamiques inter-organisationnelles transforment en profondeur les modes de gestion, désormais mis en œuvre dans une interaction avec les multiples parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires d'affaires), et non plus au sein de la ligne hiérarchique traditionnelle.

Ces réseaux sont caractérisés par des besoins nouveaux exprimés par des acteurs (donneurs d'ordres, clients, associations de consommateurs, collectivités locales, etc.) dont une partie est exclue des formes de régulation sociale traditionnelles (le triangle Etat-représentants des travailleurs-employeurs). Dans ces configurations complexes, les responsabilités économiques, sociales, managériales, sont dissociées entre les parties prenantes (Sobczak, 2003), ce qui accroît l'insécurité pour les acteurs en position de faiblesse dans le réseau. Les

dispositifs classiques ne permettent ni d'intégrer les nouveaux besoins et contraintes, ni d'équilibrer les rapports de force à l'œuvre dans un jeu d'acteurs complexe et élargi.

L'obsolescence des formes traditionnelles de gouvernance est corrélée à l'émergence de nouveaux mécanismes de régulation, instaurés à l'initiative des parties prenantes (Regalia, 2006). Cette prolifération de pratiques régulatrices innovantes s'effectue en dehors de tout balisage, et fait courir le risque du développement de pratiques managériales hétérogènes, de type « hard », et souvent défavorables, comme on l'a déjà souligné, aux parties prenantes en position de faiblesse dans la relation.

Collecte et analyse de données

Entre 2007 et 2010, 8 études de cas longitudinales ont été réalisées. Elles permettent d'illustrer les innovations en matière de gestion de l'emploi et de gestion des ressources humaines qui s'inscrivent en dehors des modes de régulation sociale traditionnels. Elles sont en effet mises en œuvre dans des espaces inter-organisationnels pour lesquels aucune modalité de gouvernance n'est établie a priori.

- Création d'un groupement d'employeurs entre PME issues de secteurs différentes (Job'Ardent)
- Multi-activité de travailleurs du secteur logistique (Trilogi)
- Mise en place d'une coopération stratégique et commerciale entre entreprises d'économie sociale jusqu'alors concurrentes (Périservices)
- Pratique du « *skill pooling* » en Belgique
- Création d'une entreprise multi-services basée sur les compétences secondaires de travailleurs victimes de la restructuration d'Arcelor Liège
- Restructuration d'un réseau d'agences bancaires indépendantes en entités locales semi-autonomes
- Coopération entre 4 entreprises nationales de chemin de fer et leurs partenaires pour mettre en place un service TGV

La recherche doctorale menée par Virginie Xhaufclair a permis d'explorer le cas particulier des pratiques de mutualisation de main d'œuvre dans les partenariats inter-organisationnels, en exploitant de manière approfondie 3 de ces 8 études de cas.

En 2010 et 2011, de nouvelles études de cas ont été réalisées, afin de tester la validité des théorisations issues de la recherche doctorale de V. Xhaufclair et d'élargir leur champ d'application.

Dans le cadre de sa recherche postdoctorale, O. Lisein a actualisé les données de trois études de cas portant sur les pôles de compétitivité wallons, afin de cerner plus finement les pratiques de gouvernance qui y sont mises en œuvre et la nature du rôle de coordination exercé dans ces réseaux. Les trois pôles étudiés sont Biowin, Mecatech et Logistics in Wallonia.

Quant à V. Xhaufclair, elle a réalisé en 2011 dans le cadre de sa recherche postdoctorale trois nouvelles études de cas. La première a permis de comparer les processus d'institutionnalisation du dispositif du groupement d'employeurs en France, Belgique et Allemagne. Les deux autres ont exploré deux processus de restructuration de grande

ampleur : la restructuration de Carrefour Belgique (en collaboration avec A. Levêque) et la restructuration de la filière sidérurgique liégeoise – afin de comprendre dans quelle mesure la mise en œuvre d’un processus de réflexivité parmi les parties prenantes de ces restructurations pouvait permettre une régulation plus soutenable de ces processus.

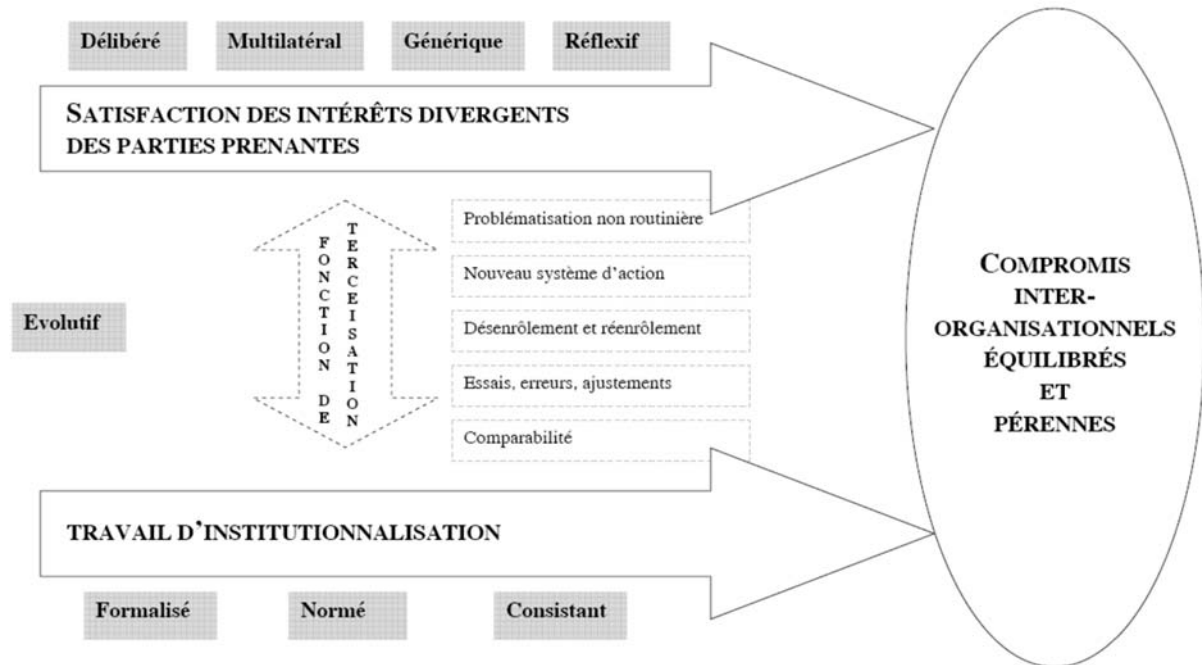
Théorisation et formulation de recommandations prospectives pour l’établissement d’une gouvernance réflexive dans les réseaux

Sur la base des données récoltées et au travers d’une méthodologie abductive, nous avons progressivement construit une grille d’analyse constituée de variables permettant de caractériser les dispositifs de gouvernance mis en place dans les partenariats inter-organisationnels. Cet ensemble d’indicateurs décrit de façon fine les modalités des régulations émergentes et les processus ayant permis de les mettre en œuvre.

VARIABLE	DESCRIPTION
Délibéré/ Emergent	Négociation volontaire, en référence à des besoins clairement exprimés et acceptés par les parties vs ajustements graduels ou itératifs, en référence à des besoins apparaissant progressivement
Multilatéral/ Unilatéral	Engagement de différentes parties aux différents stades du processus menant au compromis (pluralisme) vs engagement limité à certaines parties
Réflexif/ Non réflexif	Capacité de faire sortir les parties prenantes de leurs rôles conventionnels et à dépasser la défense de leurs intérêts initiaux vs maintien des clivages identitaires préexistants entre parties prenantes
Générique/ Spécifique	Compromis s’appliquant uniformément à l’ensemble des membres d’un des groupes partie à la négociation vs compromis répondant aux problématiques spécifiques exprimées par un individu ou un groupe restreint
Evolutif/ Statique	Possibilité d’adapter et d’enrichir le compromis au cours de son existence vs rigidité du compromis négocié
Formalisé/ Informel	Compromis basé sur un accord officiel entre parties prenantes (explicite, documenté, accessible) vs accord informel
Normé/ Non normé	Existence, ou non, de modalités de contrôle permettant de mesurer l’écart entre l’objectif poursuivi et sa mise en œuvre, et d’un régime de sanction lié au non - respect des normes
Consistant/ Inconsistant	Articulation cohérente ou dérogatoire du contenu du compromis par rapport aux autres niveaux de régulation

Ces indicateurs peuvent également acquérir une dimension plus prescriptive, en ce qu’ils indiquent les conditions procédurales permettant de mettre en œuvre de nouveaux modes de régulation, soutenables et aptes à préserver l’intérêt général, des pratiques inter-organisationnelles. La modélisation méthodologique proposée est synthétisée dans le schéma ci-dessous. Elle repose sur une dynamique d’apprentissage collectif s’appuyant sur deux processus inter-reliés – le premier visant à travailler à la satisfaction des intérêts

divergents des parties prenantes, le second soulignant le travail nécessaire d’institutionnalisation – et reposant tous deux sur un troisième processus transversal que nous nommons, à partir du concept forgé par Lenoble et Maesschalck (2010), **fonction de tercésiation**.



La fonction de tercésiation est apparue comme cruciale dans une perspective d’institutionnalisation des pratiques émergentes de gouvernance. Elle constitue un pré-requis essentiel pour travailler l’implication des parties prenantes, car elle permet d’éviter la perpétuation des routines identitaires et d’interaction entre les partenaires. Elle est déclinée en cinq conditions pragmatiques, listées dans le schéma de synthèse, dont la mise en œuvre est de la responsabilité d’acteurs tiers endossant la fonction de tercésiation. Cette fonction peut être prise en charge individuellement par un seul acteur, mais elle peut aussi constituer un processus collectif au sein duquel divers acteurs dotés de compétences différentes endossent respectivement la charge de faire advenir l’une ou l’autre des conditions.

La prise en charge et la mise en œuvre de la fonction de tercésiation sont apparues comme des questions de recherche importantes. Dès lors, la dernière année de ce PAI a été consacrée à l’approfondissement de ces questions afin de clarifier les modalités d’une gouvernance réflexive à l’échelon inter-organisationnel, en testant la théorisation sur la base d’autres formes de régulation inter-organisationnelles et faisant intervenir d’autres types de tiers que ceux déjà étudiés. C’est pourquoi deux projets post-doctoraux ont été lancés :

- O. Lisein a centré son projet de recherche post-doctorale sur les modes de gouvernance à l’œuvre au sein des pôles de compétitivité wallons, en essayant d’isoler, parmi les systèmes de coordination inter-organisationnelle considérés comme efficaces par les membres des pôles, ceux dans lesquels la fonction de tercésiation semblait être à l’œuvre de la manière la plus satisfaisante.

V. Khaufclair a quant à elle testé sa modélisation doctorale dans deux nouveaux terrains. D'une part, à un niveau plus « méta », elle a réalisé une analyse comparative des processus d'institutionnalisation du dispositif des groupements d'employeurs en France, Belgique et Allemagne. D'autre part, elle a investigué les modalités d'une fonction de tertiérisation dans deux cas de restructuration d'entreprise impliquant un périmètre

Publications significatives

- Khaufclair V. & Pichault, F., « Du Tiers à la Tertiérisation. Modalités d'une fonction essentielle pour l'émergence d'une régulation à l'échelon inter-organisationnel », *Négociations*, (accepté pour publication)
- Khaufclair, V. & Pichault, F. (à paraître en 2012), « Social regulation within inter-organizational partnerships : Which conditions for balanced and long-lasting compromises? », in Galais N., Garsten C. and Koene B. (Eds), *Blended Workforce: Management and Organization of Temporary Agency Work*, London, Routledge
- Khaufclair, V. & Pichault, F. (2011), « Le chercheur comme entrepreneur de l'innovation inter-organisationnelle », *SociologieS* [En ligne], Dossiers « Les partenariats de recherche », <http://sociologies.revues.org/index3663.html>
- Khaufclair V., Pichault F. et Maesschalck M. (2010), « Partenariats inter-organisationnels et nouvelles formes de gouvernance : les conditions d'un compromis équilibré et pérenne », *Management & Avenir*, avril, n°33, pp. 298-316

Recherche doctorale CG1 dans le cadre du PAI

a) Réalisée dans le cadre du PAI :

Virginie XHAUFLAIR, *La formation de régulations inter-organisationnelles équilibrées et pérennes : Le cas des pratiques de mutualisation de main-d'œuvre*, Editions de l'Université de Liège, collection des thèses de doctorat HEC-ULg.

Thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion, Université de Liège, Académie Universitaire Wallonie-Europe/ Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Institut d'Administration des Entreprises, soutenue publiquement à Paris le 28 janvier 2011

Co-promoteurs : Pr François Pichault (Université de Liège & ESCP-Europe Paris) et Pr José Allouche (Université de Paris 1)

Membres du jury : Pr Isabelle Huault (Université de Paris Dauphine) ; Pr Bernard Gazier (Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne) ; Pr Eve Chiapello (HEC Paris Management School), Pr Marc Maesschalck (Université de Louvain-la-Neuve), Pr Thomas Froehlicher (Université de Nancy & HEC Management School of the University of Liège)

b) Initiée dans le cadre du PAI en 2010 et poursuivie en 2011 et 2012 dans le cadre d'un FRFC :

Céline Remy, *Les partenariats public-privé sur le marché de l'emploi et de la formation : une comparaison internationale*

Co-promoteurs : Pr Jean-François Oriane (Université de Liège) et Pr François Pichault (Université de Liège & ESCP-Europe Paris)

Contacts et collaborations scientifiques

La thèse de doctorat de Virginie Xhaufclair a été réalisée dans le cadre d'une co-tutelle entre l'Université de Liège et l'IAE de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a bénéficié de la supervision du Professeur José Allouche, spécialiste du lien entre responsabilité sociale de l'entreprise et performance financière. Elle a également été intégrée dans la dynamique de recherche du GREGOR, groupe de recherche de l'IAE en gestion des organisations, et plus particulièrement impliquée dans les travaux de la Chaire MAI (Mutations-Anticipations-Innovations).

Entre septembre 2011 et avril 2012, Virginie Xhaufclair a ensuite réalisé un séjour de recherche post-doctoral au Centre for Business Research de la Judge Business School de l'Université de Cambridge, où elle a pu développer sa collaboration avec le Professeur Simon Deakin en particulier sur l'analyse transversale des processus d'institutionnalisation de nouvelles formes de gouvernance des réseaux, telles que le dispositif du groupement d'employeurs.

Olivier Lisein a également réalisé un séjour post-doctoral d'un an aux USA, de l'été 2010 à l'été 2011, à la Bentley University, sous la direction du Professeur Lynne Marcus. C'est dans le cadre de cette collaboration qu'il a réalisé une analyse transversale des modes de gouvernance à l'œuvre dans les pôles de compétitivité wallons.

Workpackage - CG 2 : Devoirs fiduciaires et structure légale de la firme (UCL-CPDR, ULg pôle Droit, UCAM-CBR)

Comme cela a déjà été mentionné, cet intitulé a été élargi en cours de recherche, d'une part, aux notions d'« intérêt social » et d'« intérêt général » et, d'autre part, à d'autres déterminants structurels des comportements organisationnels et du style de gouvernance de la firme.

Les publications auxquelles il est seulement fait sommairement référence – un (ou des) nom(s) propre(s) et une date – ont été mentionnées dans les différents rapports annuels (2007 à 2011) du sous-réseau.

CG 2-1 : Les déterminants structurels du style de gouvernance

Cet intitulé élargi, qui englobe une partie des travaux présentés antérieurement sous les rubriques CG 2-2 et CG 2-3, ainsi que la totalité de CG 2-4, manifeste la volonté des divers membres de ce sous-réseau de participer, dans leur domaine de spécialisation, à l'établissement d'une *cartographie* des formes structurelles variées de l'action collective entrepreneuriale et de leur impact respectif sur ce que l'on peut appeler le « style de gouvernance ».

Les styles de gouvernance peuvent être répertoriés en trois catégories : l'*autorégulation* qui apparaît rarement à l'état pur, l'*autorégulation coordonnée*, notamment par des « codes de bonne conduite », et l'*hétéro-régulation*, qui ne se limite pas à celle opérée par les normes juridiques, même si celles-ci sont conçues *sensu lato*.

Une évolution caractérisée par le mélange des styles

Comme on le verra aussi dans la sous-section suivante, consacrée à la problématique des fonds de pension, le *modèle de gouvernance adopté par certains législateurs* est un hybride d'hétéro- et d'autorégulation. Ainsi, en Belgique, le législateur a introduit dans les modifications successives apportées depuis quelques années au Code des sociétés des dispositions qui font double emploi total ou partiel – ce dernier cas étant le plus embarrassant – avec celles du Code belge de gouvernance d'entreprise, acte d'autorégulation élaboré par une commission composée de représentants d'instances professionnelles. N. Thirion (2011) a souligné les ambiguïtés en termes de normativité de cet amalgame de règles consistant en des énoncés prescriptifs ou prohibitifs et de règles définissant des principes généraux d'action. Qui plus est, la loi du 10 avril 2010 sur le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées habilitait le Roi à désigner un code de gouvernance d'entreprise obligatoirement applicable ; l'arrêté royal du 6 juin 2010 a désigné à cet effet le Code belge de gouvernance d'entreprise, version 2009. En application du principe « *comply or explain* » contenu dans ce code, les sociétés cotées peuvent donc déroger à certaines dispositions de celui-ci à condition de mentionner dans leur « déclaration de gouvernement d'entreprise », légalement obligatoire, cette dérogation et les raisons fondées de celle-ci. Dans le même esprit, A. Autenne (UCL) et R. Aydoglou (ULg) avaient, en 2010, dénombré les ambiguïtés que crée pour les pratiques de CG le fait d'être en quelque sorte écartelées entre l'« autosuffisance du marché » et l'« omnipotence de l'État ».

A. Autenne et H. Culot (2011) observent un mélange de styles analogue en ce qui concerne la *régulation des systèmes de rémunération des dirigeants* dans lesquels cohabitent de manière parfois problématique les règles légales impératives classiques, les dispositifs techniques de transparence et la formulation de « lignes de conduite », procédé typique de la *soft law*.

La problématique des *groupes de sociétés*, qui n'ont pas d'existence légale propre dans un grand nombre de systèmes juridiques nationaux, bien qu'ils constituent une réalité d'un poids énorme en termes de gouvernance, comme l'a manifesté en Belgique le conflit fameux sur la définition de l'« intérêt social » d'Electrabel, a fait l'objet d'un ouvrage de F. Magnus (2011) qui a considéré ce problème sous l'angle de la protection des intérêts catégoriels.

Dans le contexte présent, les questions de *mobilité transnationale des sociétés*, et en particulier celle du transfert du siège social, revêtent une importance toute particulière qui a été soulignée par des contributions d'A. Autenne (2011) et A. Autenne et E-J. Navez (2011). Dans le cadre de l'Union européenne, les controverses suscitées par la doctrine du « siège réel » ont relancé le débat sur la réalité et même la désirabilité de la « convergence » des États membres en matière de droit des sociétés.

Ces diverses réflexions ont été prolongées par des travaux de *droit comparé* :

- A. Autenne a réalisé, dans le cadre du projet collectif sur la CG lancé au cours du 18^{ème} Symposium International de l'International Academy of Comparative Law tenu à Washington au cours de l'été 2010, une analyse critique du système belge de CG qui constituera un des chapitres de l'ouvrage collectif « Comparative Corporate Governance » coordonné par A. Fleckner et K. Hopt et qui paraîtra aux Presses universitaires de Cambridge au cours de l'année 2012.

- E. Esposito rédige sa thèse de doctorat, supervisée en cotutelle par les facultés de Droit de l'ULg (N. Thirion) et de l'Université La Sapienza de Rome. Il s'agit d'un travail de droit comparé consacré à la problématique des « pactes d'actionnaires », qui suscite de nombreuses controverses.

CG 2-2 : Le lien à établir entre Corporate Governance et Labour Governance (UCAM-CBR)

En lien avec les travaux de S. Deakin sur le droit du travail, le CBR a produit un certain nombre de travaux qui analyse les liens étroits entre le gouvernement d'entreprise et ce que l'on peut appeler le gouvernement de la force de travail (*Labour Governance*). Dans le cadre du présent projet, deux axes de recherche ont été privilégiés et ce, dans une perspective comparative :

- L'évolution présente de l'« *activisme actionnarial* » (*shareholder activism*), thématique particulièrement en vogue à la fin du siècle précédent, et dont l'hypothèse de travail était une convergence des modèles nationaux de CG vers la globalisation d'un modèle calqué sur celui des USA, a été étudiée au travers d'un examen minutieux de ce qui s'est passé lorsqu'au cours des dix premières années de ce siècle, des *hedge funds* américains et britanniques ont pris pour cible des compagnies japonaises. Toutes les conditions structurelles – en particulier la grande similitude des cadres juridiques japonais et anglo-saxons, ainsi que le soutien du puissant ministère du commerce et de l'industrie (METI) à l'adoption de « standards globaux » en raison du scepticisme croissant de ce dernier à l'égard des pratiques japonaises de CG depuis la fin de la seconde Guerre mondiale – semblaient réunies pour favoriser l'adoption par les compagnies ayant introduit ces *hedge funds* dans leur actionnariat des objectifs et modes de gouvernance prônés par ceux-ci. En réalité, leur « activisme agressif » produisit des résultats profondément équivoques en termes de « retour sur investissement » et échoua le plus souvent à emporter l'acceptation par les acteurs entrepreneuriaux et même financiers japonais de la norme de la primauté des intérêts des actionnaires. La pierre d'achoppement fut le refus des conseils d'administration de substituer des objectifs de maximisation de la rentabilité à court terme aux objectifs de gestion dans une perspective de rentabilité à long terme, caractéristique de la « firme-communauté » à la japonaise qui, parmi les *stakeholders*, englobe nécessairement à tout le moins le personnel et, quoique dans une moindre mesure, les sous-traitants.

Les résultats détaillés de cette recherche sont exposés dans l'ouvrage de Buchanan, Chai et Deakin, *Hedge Fund Activism in Japan: The Limits of Shareholder Primacy*, à paraître au cours du 1^{er} semestre de 2012 (Cambridge University Press).

- C'est également sur le mode comparatif qu'ont été étudiées les pratiques relatives à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) [Corporate Social Responsibility (CSR)] dont la synthèse est exposée dans un article d'A. Johnston (2011) et les pratiques de régulation de la CG elle-même. Konzelmann, Fovargue-Davies et Sankey (2010) ont montré comment, dans la sphère anglo-saxonne, où on peut observer diverses « variétés » de capitalisme, certains pays (Australie, Canada, Nouvelle Zélande) sont sortis quasi-indemnes de la crise financière globale, alors que d'autres (Etats-Unis, Grande Bretagne, Irlande), au contraire, en ont été très profondément affectés.

Sur le plan méthodologique, Deakin, Sarkar et Singh (2012) ont développé des techniques de « codage lexicométrique » qui rendent apparentes, pour un large spectre de pays, les relations des modes de régulation de la CG et les performances économiques.

CG 2-3 : Les fondements épistémologiques de la Corporate Governance (UCL-CPDR)

Deux études réalisées au CPDR illustrent la pertinence du cadre théorique général des projets PAI VI et FP 6, rappelé ci-dessus :

- R. Cobbaut (2011), se fondant sur les travaux antérieurs de T. Boyer (2004 et 2007) sur la procédure française du « droit d’alerte » et l’étude de cas effectuée par celui-ci à cette occasion, montre que l’échec de l’entreprise étudiée à devenir de manière pérenne une « organisation apprenante », malgré l’instauration temporaire d’un dialogue social qui a permis le sauvetage de l’activité, est attribuable à l’incapacité des acteurs de prendre conscience des conditions pragmatiques – institutionnelles et organisationnelles – de leur capacité à assurer la réalisation de leurs engagements.
- La thèse de doctorat de S.Nassaut (CPDR-2011) vise à démontrer que la théorie dite des « droits de propriété » (Grossman, Hart, Moore), généralement présentée comme le dépassement dialectique des deux approches traditionnelles et antinomiques de la CG (stakeholder approach vs stockholder approach), relaie plutôt dans le champ de la CG le système idéologique que Boltanski et Chiapello ont appelé le « nouvel esprit du capitalisme », ancré dans la théorie du « capital humain », c’est-à-dire la transformation du non-capital (l’être humain) en capital (dit humain) dans un rapport de force aimanté par un idéal de mobilité. La thèse argumentée par l’auteur est que ce « nouvel esprit », loin de viser à restaurer la justice dans un monde connexionniste polarisé par la logique de la valeur actionnariale, est au contraire de nature à approfondir et intensifier l’exploitation – et même l’auto-exploitation – des stakeholders. La démonstration est illustrée par une analyse de l’évolution des modes de rémunération, en particulier l’utilisation de la quasi-monnaie que constituent les actifs financiers cotés comme instrument de paiement des salaires et même des salaires différés (pensions).

CG 2-4 : La problématique des fonds de pension

La complexité de cette problématique, dont la relation de base est, de manière incontournable, un rapport triangulaire non réductible au schéma binaire de la théorie de l’agence, est apparue d’emblée, dans le travail de construction de ce projet, comme un des « révélateurs » les plus significatifs des insuffisances de l’approche dominante de la CG

2.4.1 La gouvernance des fonds de pension en Belgique (UCL-CPDR)

En synthèse de tous les travaux rapportés dans les rapports annuels, A. Autenne a organisé en mars 2011 à la Faculté de Droit de l’UCL un symposium réunissant en parts à peu près égales des académiques et des experts, appartenant les uns et les autres à différentes disciplines en vue d’identifier et d’analyser les « défis réglementaires » posés par le système belge de retraites à trois piliers : un socle de répartition complété par un système de capitalisation collective auquel peut s’adjoindre un plan de capitalisation individuelle

bénéficiant d'un statut fiscal privilégié. Un troisième objectif était celui d'une réflexion prospective sur l'avenir du système.

L'approche était centrée sur l'évaluation de l'importante réforme législative qui avait imposé, à partir du 1^{er} janvier 2007, un nouvel ensemble de normes en conformité avec la Directive européenne 2006/43/CE. Les travaux avaient été centrés sur trois questionnements : 1°) quelles sont les caractéristiques de la structure de gouvernance des fonds de pension et quelles améliorations pourraient-elles y être apportées ? 2°) quelles exigences faut-il poser en matière de contrôle prudentiel ? 3°) quels sont les enjeux transnationaux ? en particulier, est-il judicieux d'encourager la formation de fonds de pension paneuropéens ?

À côté de leurs implications doctrinales, les questions posées à cette occasion portaient sur des enjeux particulièrement sensibles dans le contexte actuel. En effet, si les fonds de pension sont soumis dans ce contexte de crise financière mondiale à des tensions extrêmement fortes, cette même crise soulève en revanche des questions préoccupantes sur l'influence qu'exercent les fonds de pension sur le fonctionnement d'ensemble du système financier.

Les actes du congrès, édités par A.Autenne et O.Hermand ont été publiés en février 2012.

2.4.2 La gouvernance des fonds de pension en Grande-Bretagne (UCAM-CBR)

La régulation des systèmes de pension « *defined benefit* » (DB) au Royaume-Uni est un « mix » complexe de gouvernance contractuelle (autorégulation pure), d'auto-régulation « coordonnée » (co-régulation) et de régulation externe (hétéro-régulation). Le concept légal de base est celui du *trust* qui est hautement flexible et dans le cadre duquel les compagnies disposaient en conséquence d'importantes marges de manœuvre pour construire les schémas de pension DB qui leur convenaient le mieux. Toutefois, depuis 2004, a été mise en place une réglementation beaucoup plus « serrée » des déficits des plans, qui sont désormais légalement définis comme des dettes du « sponsor », c'est-à-dire de l'employeur. Le régulateur du système de pension (TPR) dispose de pouvoirs étendus pour forcer les *sponsors* à éponger les insuffisances de financement.

Les questions que soulève cette recherche sont : 1°) comment les *trustees* des fonds de pensions font-ils face aux contraintes légales et aux pressions régulatrices croissantes ? 2°) comment les conflits d'intérêts potentiels sont-ils appréhendés par la structure de gouvernance ? 3°) de quelle manière et dans quelle mesure les décisions prises par les *sponsors* et les *trustees* affectent-elles la solvabilité et la viabilité à long terme des plans de pension ?

J.Buchanan et S.Deakin ont poursuivi en 2011 et poursuivent encore actuellement leur travail sur l'évolution du modèle du *trust* dans la gouvernance des fonds de pension. Leurs travaux les plus récents [Deakin (2011), Buchanan et Deakin (2012)] analysent les raisons pour lesquelles l'idonéité et la soutenabilité des systèmes de pension au Royaume Uni sont de plus en plus mises en question. Les pressions viennent de tous côtés : réglementation accrue, nouveaux standards comptables (IFRS 17), émergence de déficits, activités d'offre publique d'achat sur les *sponsors*, abandon de schémas de pension (refus du schéma DB aux

nouveaux membres ou même conversion de ce dernier schéma en DB pour les membres actuels, émergence d'un marché de rachat de plans de pension,... Les *trustees*, soumis à ces forces agissant en sens contraire, se trouvent dans l'œil du cyclone. L'adaptation des schémas DB à ces nouvelles conditions est toutefois possible. Dans les entreprises d'une certaine taille, où le *sponsor* a la possibilité de mobiliser de telles ressources, on voit émerger des structures de gouvernance dans lesquelles coopèrent avec les *trustees* des exécutifs du cadre de l'employeur et des comités spécialement créés à cet effet. Dans les entreprises de toutes tailles, le fait d'engager comme *trustees* des professionnels de la gestion d'actifs marque – il est vrai, sous les pressions de plus en plus insistantes du régulateur – la volonté d'abandonner le modèle traditionnel de l'« amateur prudent » pour passer à une gestion professionnelle.

Par ailleurs, les fonds de pension, en leur qualité d'investisseurs, contribuent à modeler le paysage d'ensemble de la CG. La question centrale qui se pose est celle du contenu des devoirs fiduciaires légaux du *trustee* dont le devoir est d'obtenir le maximum de retour sur investissement pour les membres. Les recherches en cours au CBR sont focalisées sur des questions telles que : les devoirs fiduciaires des *trustees* sont-ils compatibles avec les pratiques de l'Investissement Socialement Responsable [*Socially Responsible Investment (SRI)*] ? avec le support au *shareholder activism*, tel que décrit plus haut ? avec l'investissement dans des projets de long terme à rentabilité différée ? avec l'investissement dans des technologies innovantes ? avec des investissements d'infrastructure ? Dans ce dernier cas, où les autorités publiques en manque de ressources souhaitent mobiliser notamment les fonds de pension, Deakin et Buchanan se sont livrés en parallèle avec une étude de Buchanan Deakin et Sanderson, présentée une première fois en workshop fin janvier 2012, à une enquête approfondie par interviews qui fait apparaître une divergence entre les demandes de financement des entrepreneurs et les conditions que peuvent consentir les fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels, divergence à laquelle les banques intermédiaires et les fonds spécialisés ne peuvent remédier que partiellement.

Publications significatives

La majorité de ces ouvrages consiste en textes très récents non encore publiés, mais qui ont été acceptés définitivement pour publication dans des ouvrages dont la parution est certaine dans un futur proche :

- Autenne A. (2012), "Corporate Governance in Belgium", in: FLECKNER A. & HOPT K. (eds.), *Comparative Corporate Governance*, Cambridge University Press, à paraître.
- Autenne & Hermand O. (dir.) (2012), *Le droit belge des fonds de pension : enjeux et perspectives*, Bruxelles, Larcier.
- Buchanan J., Chai D. & Deakin S. (2012), *Hedge Fund Activism in Japan: The Limits of Shareholder Primacy*, Cambridge University Press, à paraître.
- Buchanan J. & Deakin S. (2012), "Pension fund governance: the evolution of the trust model", Third revision, Center for Business Research (UCAM), Working Paper Series, à paraître.
- Nassaut S. (2011), « Critique du 'nouvel esprit' du gouvernement d'entreprise : le cas de l'implication patrimoniale des salariés », Louvain-la-Neuve, Louvain School of Management, Doctoral Thesis Series 04/2011.
- Thirion N. (2011), « Code des sociétés et code de corporate governance : quelles interactions ? », in : Dix ans d'entrée en vigueur du Code des sociétés – Problématiques actuelles, Bruxelles, Kluwer, pp.115-140.

Recherches doctorales CG2 réalisées dans le cadre du PAI

a) Avec des financements multiples : Facultad Latino-Americana de Ciencias Sociales (FLACSO) – Quito (Équateur), Coopération Technique Belge (CTB) et UCL-CPDR : soutien logistique).

Betty ESPINOSA QUINTANA, *Agir dans une pluralité de mondes : le cas du commerce équitable en Équateur*, thèse de doctorat en sciences économiques et de gestion, Louvain-la Neuve, Presses Universitaires de Louvain, Collection de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication – Louvain School of Management, n° 645, soutenue publiquement à Louvain-la-Neuve le 20 décembre 2010

Le jury était composé de : Prof. P. Agrell (UCL-LSM), président, Prof. R. Cobbaut (UCL-CPDR) et Th. Périlleux (UCL-LSM), co-promoteurs, Dr B. Frère (ULg-Sociologie and FNRS, EHESS-Paris), Prof. P.J. Laurent (UCL-Anthropologie), Prof. N. Ozcaglar-Toulouse (Lille 2-Économie et gestion).

b) Recherche financée par l'Université Catholique de Louvain :

Stéphane NASSAUT, « Critique du 'nouvel esprit' du gouvernement d'entreprise : le cas de l'implication patrimoniale des salariés, Louvain-la-Neuve, Louvain School of Management, Doctoral Thesis Series 04/2011, soutenue publiquement à Louvain-la-Neuve le 12 mai 2011.

Le jury était composé de : Prof. P. AGRELL, président, Prof. R. COBBAUT (UCL-CPDR), promoteur, Dr T. BOYER (Université du Luxembourg), Prof. E. CHIAPELLO (HEC Paris), Prof. M. de NANTEUIL-MIRIBEL (UCL-LSM) et T. PÉRILLEUX (UCL-LSM).

Collaborations scientifiques

Dans le cadre de ce PAI, une collaboration de recherche et d'enseignement a été établie depuis 2007 entre le CPDR et le département de « Politiques publiques » de la *Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales* (FLACSO) – siège de Quito (Équateur) où R. Cobbaut est professeur associé depuis 2003. Il s'est agi au départ de l'encadrement de la thèse de doctorat, soutenue en fin 2010, de Mme Betty Espinosa Quintana. Cette recherche a été consacrée à un type très particulier de « gouvernance longitudinale », celui de la chaîne du « commerce équitable ». Les hypothèses et la méthode de recherche transdisciplinaire du CPDR ont été appliquées à l'analyse et à l'évaluation des répercussions au Sud sur les modes de vie et d'activité économique des petits producteurs locaux des modes de mise en marché mis en place vers les consommateurs du Nord, d'une part, et de la « traduction » de ceux-ci par les intermédiaires locaux, le plus souvent des ONG, d'autre part. R. Cobbaut a passé une grande partie de l'été 2011 sur place pour coopérer à la diffusion et aux projets d'approfondissement de cette recherche et dispenser des enseignements portant, d'une part, sur une analyse alternative de la crise financière mondiale et, d'autre part, sur une analyse critique des fondements microéconomiques du modèle dominant de CG. Ce dernier enseignement a été prolongé par la rédaction d'un ouvrage (*Teorias economicas de la organizacion*) qui paraîtra à Quito dans le courant de 2012.

Workpackage CG 3 : La régulation du système financier (UCL-CPDR avec l'appui de UCAM-CBR)

Comme cela a été mentionné plus haut, une structure commune d'« intervision » a été mise en place pour les programmes de recherche REFGOV et DEMOGOV, ce qui a permis de prendre également appui sur des travaux effectués au sein de UCAM-CBR.

Au départ du PAI, il avait été convenu que la recherche à effectuer serait limitée, en continuité avec le travail effectué au cours du PAI précédent et synthétisé dans un dossier publié par la revue « Reflets et perspectives de la vie économique » (vol. XLIII, 2004/2), à l'évaluation des plans d'action de l'Union Européenne pour la régulation du marché financier. Comme cela est exposé en plus grand détail dans les rapports annuels 2008 et 2009, il nous est rapidement apparu que toute cette construction était sous-tendue par l'acceptation acritique de l'hypothèse théorique de « l'efficience des marchés financiers » (EMF). En bref, la conception du rôle du régulateur public varie considérablement selon que l'on endosse l'EMF, qui considère que le marché financier est un dispositif collectif apte à produire des valorisations « vraies » ou au contraire les thèses qui considèrent que, d'une part, le marché financier est un dispositif collectif exclusivement destiné à produire de la « liquidité » et que, d'autre part, toutes les exigences de liquidité formulées par les acteurs du marché ne sont pas nécessairement légitimes. Dans le premier cas, cette mission consiste uniquement à créer les conditions d'égalité de traitement et d'accès à toute l'information pertinente qui permettront aux acteurs d'exprimer pleinement leur rationalité dans un contexte dont on estime que les modes existants de régulation tendent à le rendre de plus en plus proche de l'« idéal » de la concurrence parfaite. Dans le second cas, la régulation publique consiste principalement à assurer la prévention des risques systémiques sans toutefois recréer les rigidités et les cloisonnements qui caractérisaient l'allocation de l'épargne avant la vague de libéralisation des années 80.

C'est sur ces points cruciaux de la caractérisation du rôle social et des modes fonctionnement souhaitables du marché financier que devait être concentré notre examen critique des théories en vigueur. La réflexion effectuée à cet égard a été synthétisée dans un texte de R.Cobbaut (décembre 2007). Ce document constitue depuis la fin de 2007 une référence commune qui a fait périodiquement l'objet de débats au sein du sous-réseau. C'est à partir d'elle et donc dans une perspective résolument hétérodoxe qu'il a été décidé, à partir de la mi-2008, d'élargir la recherche à la crise mondiale qui venait de se déclencher comme conséquence systémique de la crise dite des *subprimes* sévissant depuis près d'un an aux États-Unis, crise elle aussi déjà systémique dans ce dernier pays. Dans un premier temps, comme indiqué dans le rapport annuel 2008, priorité a été donnée au travail de terrain : participation à des colloques et tables rondes dans les milieux tant professionnels qu'académiques de manière à rassembler du matériau documentaire pour une analyse des causes et des remèdes de la crise. Comme indiqué dans les rapports annuels 2008 et 2009, les premiers travaux qui ont été rédigés ont consisté en documents de travail à diffusion restreinte – dont certains seulement ont été versés dans des séries de *working papers* – et en articles de vulgarisation publiés dans des revues généralistes. Comme on pourra s'en rendre compte à la lecture des deux derniers rapports annuels, les années 2010 et 2011 ont vu la finalisation d'un certain nombre d'ouvrages et d'articles dont la parution a eu lieu ou est programmée de manière ferme en 2012.

Tout en poursuivant son travail sur la régulation spécifiquement européenne [Deakin (2009), Njoya (2011)], l'équipe du CBR a produit des travaux portant sur les liens entre la conception dominante de la CG et l'évolution à long terme de la crise financière [Deakin (2011 a), sur une critique de la thèse encore largement soutenue de la convergence des régimes de CG [Deakin (2011 b), Deakin, Sarkar & Singh (2012)] ainsi que sur la problématique tant discutée des agences de notation [Johnston (2012)].

Parallèlement, R. Cobbaut (UCL-CPDR) a entrepris en collaboration avec R. Gillet (Panthéon-Sorbonne, Finance) et G. Hübner (ULg-HEC, Finance) la rédaction d'un ouvrage de synthèse, paru fin 2011, sur la gestion d'actifs financiers. Conçu dans la perspective du courant dominant, cet ouvrage est centré sur les deux évolutions récentes les plus importantes en la matière. Il s'agit, d'une part, du passage d'un modèle unifactoriel de la relation entre le rendement des actifs et d'un indice boursier de référence, le fameux CAPM (*Capital Asset Pricing Model*), à des modèles multifactoriels qui estiment les primes de risque obtenues par rapport à une pluralité de facteurs de risque. D'autre part, il présente un panorama des méthodes dites de « gestion alternative », utilisées notamment par les *hedge funds* et qui consistent pour l'essentiel à tirer parti de la prise de positions à découvert et du recours aux opérations sur produits dérivés. Cet inventaire fouillé constitue une base documentaire indispensable à un travail critique de diagnostic des causes de la crise et à l'élaboration d'un mode régulation plus approprié.

En ce qui concerne la première caractéristique mentionnée, si le modèle unifactoriel est critiquable en raison de son manque de réalisme – sa pertinence est liée à celle de l'hypothèse d'efficience du marché, la multitude de modèles plurifactoriels en concurrence, fondés chacun sur des hypothèses ad hoc elles aussi en partie critiquables, est de nature à renforcer considérablement la « volatilité » des prix des actifs financiers.

Pour ce qui est de la seconde caractéristique, on se bornera ici à évoquer brièvement la nature des risques qu'elle engendre. Selon la manière dont ils sont utilisés, les produits dérivés (options, *swaps*, etc.) peuvent servir tout aussi bien d'instruments de couverture d'un risque que d'instruments de spéculation – c'est-à-dire de prise volontaire d'un risque plus ou moins bien calculé. Et de toute manière, le vendeur de couverture se met techniquement en position de spéculateur : dans ces opérations, le risque n'est pas neutralisé, mais seulement transmis. Leur mise en œuvre est donc inévitablement génératrice de risque systémique. En outre, l'utilisation à des fins spéculatives des « dérivés de crédit », souvent présentés comme de purs produits d'assurance, engendre une création monétaire non régulée (phénomène dit du *shadow banking*) qui prive d'une part croissante de son efficacité la politique monétaire des banques centrales. Une contribution à l'analyse critique de cet ensemble de phénomènes constitue l'essentiel du programme de recherche à suivre, qui portera principalement sur les modalités nouvelles de la création monétaire induites par l'évolution de la finance.

Publications de ce workpackage :

- Cobbaut R. (2007), "Market Efficiency, Rationality, Structures of Governance and Capital Market Regulation", UCL-CPDR, REFGOV Working Paper CG 12 (revised version 12.07)
- Cobbaut R., Gillet R. & Hübner G. (2011), La gestion de portefeuille – Instruments, stratégies et performance, De Boeck, Bruxelles, Coll. « Comptabilité, contrôle & finance, 520 pp.

- Deakin S. (2011 a), “Corporate governance and financial crisis in the long run”, in: P. ZUMBANSEN & C. WILLIAMS (eds), *The Embedded Firm Corporate Governance, Labour Law and Financial Capitalism*, Cambridge University Press.
- Johnston A. (2011), “Corporate governance is the problem not the solution: a critical appraisal of European Regulation of Credit Rating Agencies”, *Journal of Corporate Law Studies*, vol. 11(2), pp. 395-441.

2. Organisation and functioning of the network

La coordination générale a été organisée de manière régulière au cours des 5 années du projet par des réunions générales des membres du réseau et entre ces réunions par des contacts réguliers entre les leaders de projet.

Chaque sous-réseau thématique a pour sa part tenu des réunions périodiques pour le suivi de la recherche et des doctorants. Ils ont chacun tenu des séminaires et des journées d'études.

Ces activités sont rapportées dans les rapports annuels.

3. Publications principales

Nous ne mentionnons ici que les publications et co-publications essentielles. De nombreuses sont listées dans chaque rapport annuel.

Lenoble, J. and Maesschalck, M., (2011): *Démocratie, droit et gouvernance*, Sherbrooke (Qc), éditions RDUS, 396 p.

Lenoble, J., and Maesschalck, M., (2010): *Democracy, Law and Gouvernance*, Adlershot (UK), Ashgate, 268 p.

De Schutter, O., Swinnen, J. and Wouters « *Human Right and International Legal Discourse* », Intersentia, Vol 3 n° 2 2009

De Schutter, O., Swinnen, J. and Wouters, J. (2012 forthcoming). Introduction: Liberalization of investment and human development, In: De Schutter, O., Swinnen, J. and J. Wouters (Eds.) *Foreign Direct Investment and Human Development*, Routledge publishing (ILL-KUL, LICOS-KUL, and CPDR-UCL)

Dedeurwaerdere, T., (2012) Design Principles of Successful Genetic-Resource Commons for Food and Agriculture T., *International Journal of Ecological Economics and Statistics* 26(3): 32-46.

Dedeurwaerdere, T. with Reichman, J., and Uhler, P., (2012 forthcoming) *Global Intellectual Property Strategies for the Microbial Research Commons*. Cambridge University Press.

Dijkshoorn, L., De Vos, P. and Dedeurwaerdere, T., (2010) "Understanding patterns of use and scientific opportunities in the emerging global microbial commons", *Research in Microbiology* 161(6): 407-413.

Xhaufclair V., Pichault F. and Maesschalck M., (2010), "Partenariats inter-organisationnels et nouvelles formes de gouvernance: les conditions d'un compromis équilibré et pérenne", *Management et Avenir*, avril, n°33, pp. 298-316.

Buchanan, J., Chai, D. and Deakin, S. (2012) *Hedge Fund Activism in Japan: The Limits of Shareholder Primacy* (Cambridge: CUP), 2012.